Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

Rapport annuel 1991-1992

Québec

Le contenu de cette publication a été rédigé par
le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries
et de l'Alimentation

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1279, boulevard Charest Ouest
Québec (Québec)
G1N 4K7

Dans ce document, le générique masculin
est utilisé sans aucune discrimination.

Dépôt légal — 2e trimestre 1992
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN : 2-551-15185-6
ISSN : 0715-6219

© Gouvernement du Québec 1992

Monsieur Yvon Picotte
Ministre de l'Agriculture, des
Pêcheries et de l'Alimentation
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation pour l'exercice financier qui a pris fin le 31 mars 1992.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Le sous-ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation,

Guy Jacob

Québec, le 18 juin 1992

Le Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation pour l'exercice financier qui a pris fin le 31 mars 1992.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Yvon Picotte

Québec, le 18 juin 1992

93-00069/

Table des matières

Partie I
Le ministère 9

Historique 9

Fonctions et pouvoirs du ministre 9

Faits saillants de 1991-1992 9

Direction du Ministère 12

État des budgets et des dépenses pour l'exercice financier 1991-1992 14

Organigramme 34

Partie II
Les programmes 15

Programme 1
Recherche et enseignement 15

1.1 Recherche agricole 15

1.2 Enseignement agro-alimentaire 19

Programme 3
Aide à la production agricole 23

3.1 Mise en valeur des productions 23

3.2 Conservation et amélioration des ressources agricoles 25

3.3 Santé animale 26

3.4 Administration et services régionaux 28

Programme 5
Commercialisation des produits bioalimentaires 33

5.1 Études économiques 33

5.2 Développement des entreprises bioalimentaires 36

5.3 Contrôle de la qualité des produits 39

Programme 7
Gestion du territoire agricole 47

7.3 Contribution aux taxes municipales et scolaires sur les fermes 47

Programme 8
Gestion interne et soutien 49

8.1 Direction 49

8.2 Soutien administratif et technique 49

Programme 10
Développement des pêches et de l'aquiculture 53

10.1 Planification, recherche et administration 53

10.2 Contribution à la pêche, à l'aquiculture et à la transformation 55

Partie III
Soutien interne 59

Direction des affaires juridiques 59

Direction de la comptabilité 59

Partie IV
Lois administrées 61

Annexe 63

Liste des directions régionales du M.A.P.A.Q. 63

Liste des bureaux régionaux des pêches et de l'aquiculture commerciales 63

Note
Les organismes dont les noms suivent doivent présenter un rapport distinct de leurs activités :

Office du crédit agricole du Québec

Commission de protection du territoire agricole du Québec

Société québécoise d'initiatives agro-alimentaires (S.O.Q.U.I.A.)

Régie des assurances agricoles du Québec

Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

Commission des courses du Québec

Tribunal d'appel en matière de protection agricole

Partie I
Le ministère

Historique

L'origine du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec remonte à la création, en 1852, d'un Bureau d'agriculture. En 1869, celui-ci est intégré au Département de l'agriculture et des travaux publics. L'année 1887 représente une étape importante dans l'histoire de l'agriculture au Québec : le Premier ministre Honoré Mercier crée une entité distincte, le ministère de l'Agriculture et de la Colonisation.

Par la suite, le Ministère change plusieurs fois de nom. En 1979, il devient le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Enfin, le 21 décembre de la même année, son nom est de nouveau modifié en celui de ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, par suite de l'intégration du secteur des pêches.

Fonctions et pouvoirs du ministre

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation est chargé de la direction et de l'administration du Ministère. Il exerce ses fonctions et ses pouvoirs au chapitre de la production, de la transformation, de la distribution, de la commercialisation et de la consommation des produits bioalimentaires au Québec.

Plus précisément, le ministre conçoit et applique les politiques et les programmes nécessaires au bon fonctionnement des secteurs de l'agriculture, des pêches et de l'alimentation. Il possède les pouvoirs de recherche, d'étude, d'enquête et d'inventaire nécessaires à l'élaboration de ces politiques et programmes.

Le Ministère peut dès lors intervenir dans de nombreux domaines, dont l'aide financière aux productrices, aux producteurs et aux pêcheurs, la santé animale, la recherche scientifique, l'enseignement, la qualité des aliments ainsi que le développement industriel et commercial des produits bioalimentaires. Le Ministère est en outre présent sur l'ensemble du territoire québécois, ce qui lui permet de desservir adéquatement ses diverses clientèles.

Faits saillants 1991-1992

L'année 1991-1992 marque la deuxième étape de réalisation du « Projet bioalimentaire 1990-1993 » du M.A.P.A.Q. Celui-ci définit les orientations d'action à moyen terme du Ministère, lesquelles sont ressorties lors d'une vaste consultation des différents intervenants de l'industrie bioalimentaire. Des actions ont été accomplies, d'autres sont en voie de réalisation et contribuent à l'atteinte des cibles stratégiques que le Ministère s'est données.

Les 10 cibles stratégiques du « Projet bioalimentaire 1990-1993 » sont :

— la conservation des ressources;
— la gestion des entreprises;
— la qualité des aliments;
— les marchés;
— les communautés régionales;
— l'innovation et le transfert technologiques;
— les services à la clientèle;
— les intérêts du Québec sur les plans national et international;
— la valorisation du secteur;
— l'harmonisation des actions.

Ce projet bioalimentaire se veut aussi un instrument de rassemblement et de mobilisation pour tous ceux et celles qui, par leur activité, influencent le secteur bioalimentaire québécois.

Parmi les événements importants survenus au cours de la dernière année budgétaire, l'entente intervenue dans le secteur laitier pour rapprocher progressivement les prix du lait de consommation et du lait de transformation a permis de dissiper les tensions entre les deux groupes de productrices et de producteurs. Par ailleurs, les fusions d'entreprises de transformation dans les domaines de la volaille et du porc ont entraîné la consolidation de ces secteurs. Dans le domaine des pêches, l'année écoulée n'a pas encore assuré une relance durable des activités malgré une augmentation relativement importante de la valeur des captures, particulièrement celles des mollusques et des crustacés. Le point marquant de la période aura été l'adoption de nouvelles mesures d'intervention dans le cadre du Programme de coopération pour l'avenir des pêcheries (CAP). Ces mesures favorisent l'évolution du secteur des pêches et de l'aquiculture commerciales dans une perspective de mondialisation des marchés et de développement durable. La mise en oeuvre d'un premier plan conjoint dans le secteur du homard marque également une évolution significative dans les modes d'opération des pêcheurs.

Sur le plan international, des efforts importants ont été consacrés à la promotion des intérêts québécois dans l'épineuse question des accords du GATT. Le Québec a mis en oeuvre tous les moyens dont il dispose pour défendre les quatre piliers de sa politique agricole, soit la gestion de l'offre, l'assurance-stabilisation des revenus, l'assurance-récolte et le crédit agricole.

En outre, les négociations trilatérales entre le Mexique, les États-Unis et le Canada ont retenu l'attention du Ministère. Même si le Mexique ne représente pas actuellement un débouché important pour les produits québécois, il pourrait toutefois le devenir, en raison de sa croissance démographique et de ses perspectives de développement économique.

Afin d'assurer un avenir durable à l'agriculture québécoise, des mesures doivent être prises pour protéger ses ressources fondamentales, à savoir l'air, l'eau et le sol. Les mesures mises en place par le Ministère visent à intégrer les facteurs environnementaux dans le processus de prise de décision des entreprises bioalimentaires.

Dans le domaine de la conservation et de la gestion du sol et de l'eau, le Ministère poursuit l'application de son programme triennal (1990-1993) doté d'un budget de 4 M $. Le MAPAQ veut inciter les agricultrices et les agriculteurs à réaliser les travaux nécessaires à la conservation et à la gestion des ressources, mais dans une perspective globale d'intervention au niveau de la ferme. Ainsi, les travaux et les infrastructures ne peuvent être subventionnés que si l'entreprise dispose d'un plan de conservation et de gestion lui permettant une meilleure planification et une harmonisation de ses interventions.

Au chapitre de la gestion des fumiers, le Programme d'aide à l'amélioration et à la gestion des fumiers (P.A.A.G.F.), qui est un volet important du Programme d'assainissement des eaux en milieu agricole mis en place en 1988 par le gouvernement du Québec, se poursuit. Le P.A.A.G.F. est doté d'un budget de 388 millions $ répartis sur 10 ans. Ce programme, dont le budget relève du ministère de l'Environnement du Québec (MENVIQ), est géré conjointement par le MENVIQ et le MAPAQ.

Le P.A.A.G.F. vise une réduction de la pollution des eaux souterraines et de surface et la pollution de l'air, ainsi qu'une meilleure utilisation des fumiers. Le Programme comporte plusieurs volets : recherche et développement, gestion des surplus, aide financière pour la construction et la réparation des structures d'entreposage des fumiers, promotion-démonstration et réglementation.

La plupart de ces volets ont été mis en application en 1991-1992. Dans le cadre de la gestion des surplus, une campagne spéciale de sensibilisation a été orchestrée pour promouvoir l'utilisation des fumiers et en augmenter le taux d'acceptabilité chez les productrices et les producteurs potentiellement receveurs. De plus, un comité de concertation tripartite (MAPAQ-MENVIQ-UPA) a été mis sur pied pour examiner l'implantation de projets-pilotes de gestion des surplus.

Le MAPAQ a aussi finalisé, en 1991, son plan d'intervention intégré dans le domaine de la protection des plantes. Le Ministère a déjà endossé l'objectif présenté par le groupe de travail, soit la réduction de 50 % de l'utilisation globale des pesticides en agriculture d'ici l'an 2000. Il s'apprête maintenant à mettre en place des structures qui engagent des ressources financières et humaines permettant l'atteinte de cet objectif.

Sur le plan du développement de l'agriculture biologique, le MAPAQ a poursuivi le plan d'intervention intégré mis en place en 1989-1990. Celui-ci s'est terminé en 1991 et aura permis d'initier les activités suivantes : création d'une fédération d'agriculture biologique, formation et développement d'une expertise, recherche et transfert technologique (création du Centre d'agriculture biologique de La Pocatière), service d'information, projets de démonstration à la ferme, commercialisation (création de l'Office de contrôle de l'intégrité des produits biologiques (O.C.I.P.B.), certification des produits biologiques (« Québec Vrai ») et renforcement de l'encadrement.

En matière de qualité des aliments, le MAPAQ a actualisé, en 1991-1992, ses mesures de contrôle pour ce qui est de l'inspection et de l'établissement de normes. Après l'adoption du Projet de loi 104 en décembre 1990, qui modifiait de façon substantielle la Loi sur les produits agricoles, les produits marins et les aliments, le Ministère adoptait, en novembre 1991, le règlement instaurant le régime de permis pour la vente au détail des aliments et pour la restauration. Ce règlement, en vigueur depuis le 1er janvier 1992, vise plus de 45 000 établissements engagés dans la préparation des aliments. Cette mesure, qui comporte des exigences minimales en matière de salubrité et d'hygiène, contribuera à réduire le nombre de personnes qui préparent et manipulent occasionnellement des aliments dans des endroits inappropriés et qui ternissent l'image du secteur tout en entraînant des coûts supplémentaires d'inspection et de poursuites. De plus, afin d'améliorer les connaissances des manipulatrices et des manipulateurs d'aliments dans les établissements de restauration et de ventes au détail d'aliments, le Ministère a mis en place un programme de formation en hygiène et salubrité.

Par ailleurs, le MAPAQ intervient dans le contrôle des viandes impropres à la consommation humaine. Aussi, afin de soutenir le secteur de la

récupération qui subit les contrecoups d'une conjoncture difficile dans l'industrie de l'équarrissage, le Ministère a désigné 13 territoires d'exploitation pour la récupération. Cette mesure, qui limite le nombre de récupérateurs par territoire, vise d'une part, à favoriser une plus saine concurrence entre les entreprises et d'autre part, à maintenir un réseau adéquat de cueillette des animaux morts à la ferme et à protéger l'environnement.

Afin de maintenir et d'améliorer la santé du cheptel québécois, le Ministère soutient plusieurs interventions en santé animale, dont le Programme d'amélioration de la santé animale au Québec (ASAQ). Ce programme permet depuis 20 ans aux éleveurs et aux éleveuses du Québec d'avoir accès à des soins vétérinaires curatifs et préventifs à des coûts abordables et uniformes partout au Québec, l'État prenant à sa charge près de la moitié des honoraires des médecins vétérinaires.

En outre, des événements tels que l'incendie des dépôts de pneus à Saint-Amable et les BPC à Saint-Basile ainsi que la popularité grandissante des animaux indigènes ou exotiques gardés à proximité des humains, ont rendu nécessaires les modifications apportées à la Loi sur la protection sanitaire des animaux. Ainsi, le Ministère dispose maintenant de moyens visant à prévenir la contamination de la chaîne alimentaire lors de catastrophes physiques, chimiques ou biologiques et à lui permettre d'assumer ses responsabilités dans le contrôle des zoonoses. La Loi modifiée permettra de protéger la santé humaine tout en assurant la santé des animaux vivant sur le territoire québécois.

Par ailleurs, le MAPAQ a entrepris une vaste consultation sur le problème de négligence et de cruauté envers les animaux et une réflexion sur l'opportunité d'une législation dans ce domaine. Une table de concertation, réunissant une vingtaine de personnes, a examiné la problématique et dégagé les solutions les plus pertinentes qui permettront de prévenir la cruauté envers les animaux. Le rapport final a été déposé et des actions sont envisagées pour l'année qui vient.

Fermement décidé à adapter ses interventions aux besoins des personnes engagées en agriculture et aux particularités régionales, le Ministère a poursuivi ses efforts afin d'éviter la détérioration du tissu socio-économique des communautés régionales. Ses interventions consistent essentiellement en une aide adaptée aux besoins particuliers des entreprises, que ce soit pour l'aménagement de bâtiments d'élevage, l'acquisition d'équipements spécialisés ou l'achat d'animaux reproducteurs de qualité.

En matière de condition féminine, le Ministère met à la disposition des agricultrices des ressources financières et professionnelles afin d'améliorer leur condition économique. Dans ce contexte, le Bureau de la répondante à la condition féminine et à la famille s'est donné comme mission de promouvoir la reconnaissance économique du travail des agricultrices et d'encourager un engagement plus grand de ces dernières dans les prises de décision reliées au fonctionnement et au développement de l'entreprise agricole.

En 1991-1992, le Ministère a poursuivi l'application du Programme « Accès à la propriété pour les conjointes et conjoints de 40 ans et plus ». Ce programme, entré en force en décembre 1990, constitue un moyen privilégié, non seulement pour garantir la reconnaissance professionnelle et juridique des agricultrices, mais également pour leur assurer une équité économique.

Afin d'appuyer les entreprises dans leurs efforts pour devenir plus concurrentielles, dans un contexte de globalisation des marchés, le Ministère a réorienté ses interventions tant sur le plan de la formation, de la recherche et du transfert technologique que sur celui de la gestion des entreprises et du développement des marchés. Ainsi, en matière de formation, cinq orientations majeures ont été identifiées pour répondre aux besoins de l'industrie. En outre, pour rendre la recherche et le développement accessibles au plus grand nombre d'entreprises possible, le Ministère a mis en place le Programme de recherche et développement en partenariat. Il met ainsi à la disposition de ses partenaires ses installations de recherche et leur fait bénéficier du savoir-faire de ses scientifiques. Le Programme vise de plus à créer un lien plus étroit entre les scientifiques et les utilisateurs de la recherche et partant, à faciliter le transfert des technologies.

Parmi les autres réalisations, il faut mentionner la création du Centre de recherche en aviculture de Deschambault (CRAD) où le Ministère a joué un rôle de catalyseur en regroupant l'expertise québécoise dans le domaine avicole avec les Fédérations et les entreprises concernées. De plus, un système expert d'identification des plantules de mauvaises herbes a été mis en place et pourra être commercialisé en 1992-1993. Il constituera un nouvel outil stratégique de lutte aux ennemis des cultures.

Dans le cadre de la stratégie de développement économique à moyen et à long terme du gouvernement du Québec, la Stratégie industrielle et commerciale a été annoncée par le MAPAQ en décembre 1991. Cette dernière vise à faire du secteur bioalimentaire l'une des grappes industrielles performantes et concurrentielles aux plans national et international.

Le Ministère a ciblé davantage ses interventions, cherchant ainsi à améliorer la position concurrentielle des entreprises performantes sur les marchés intérieurs en émergence et en croissance et sur ceux offrant un potentiel élevé de développement à l'exportation.

Les six grandes orientations qui baliseront les interventions du MAPAQ au cours des prochaines années ont été identifiées de concert avec les entreprises elles-mêmes, lors d'une vaste consultation tenue à l'été 1991. Elles se présentent comme suit :

— favoriser l'accès à l'information;

— améliorer la gestion des entreprises;

— miser sur l'innovation, en harmonie avec l'environnement;

— développer l'exportation;

— encourager la concertation;

— appuyer le dynamisme régional.

Les nouvelles orientation du Ministère se traduisent par la mise en oeuvre d'un nouvel outil d'aide financière, INNOVACTIONS III. Ce programme d'interventions financières, en vigueur depuis le 19 novembre 1991 jusqu'au 31 mars 1994, comprend des mesures d'aide pour chacune des six orientations de la stratégie.

De plus, le Ministère a poursuivi sa démarche de concertation des intervenants, ce qui a conduit à la mise en oeuvre d'une stratégie concertée de développement de l'industrie porcine.

Par ailleurs, le Ministère a poursuivi la mise en oeuvre du Plan d'action pour le secteur de la restauration. L'encadrement technique et administratif apporté par le Ministère, de même que l'effort promotionnel déployé, expliquent les premiers succès de ce projet. Quelque 135 établissements de restauration et 4 centres de formation offrent maintenant des menus composés à 70 % de produits québécois, selon les critères de la Cuisine régionale.

Dans le cadre de ses activités de promotion de la saine alimentation, le Ministère a préparé et diffusé des guides sur l'alimentation à l'intention des élèves du cours primaire. De plus, pour les aînés, le Ministère a lancé en octobre 1991, de concert avec Métro-Richelieu, le document d'information « Le bel âge pour bien manger ». Il s'agit d'un guide général de la saine alimentation pour les aînés, qui contient des menus et des recettes et qui traite également des aspects pratiques de l'achat, de la préparation, de la salubrité et de la congélation des aliments.

Direction du Ministère

Personnel en poste en 1991-1992

Ministre
— Yvon Picotte

Directeur de cabinet
— Jean-Guy Tremblay

Ministre délégué
— Yvon Vallières

Directeur de cabinet
— Jean Hébert

Sous-ministre
— Guy Jacob

Secrétaire du Ministère
— Suzanne Pilote

Bureau de la qualité des services à la clientèle
— André Gervais

Direction des affaires juridiques
— Claude Simard

Direction de la comptabilité
— Jacques Mélançon

Service des enquêtes
— Gilles Paiement

Direction générale des services à la gestion
— Marcel Miville-Déchêne

Direction des approvisionnements et services
— André Bédard

Direction des communications
— Colombe Cliche

Direction des ressources financières
— André Abgral

Direction des ressources humaines
— Gaston Gaudreau

Direction des ressources informationnelles
— André Roy

Direction de la vérification interne
— René Laforte

Direction de la planification et de l'évaluation des programmes
— Daniel Chez

Sous-ministre adjointe de la recherche et de l'enseignement
— Diane Vincent

Bureau de la répondante à la condition féminine et à la famille
— Jocelyne Martel-Parisé

Direction de la coordination scientifique et technique
— Jean Genest

Direction de l'enseignement en agro-alimentaire
— Nadine Girardville

Direction de la recherche et du développement
— Jean Hébert

Institut de technologie agro-alimentaire de La Pocatière
— Jean-Marc Bélanger

Institut de technologie agro-alimentaire de Saint-Hyacinthe
— Gilles J. Gauthier

Sous-ministre adjoint de la production et des affaires régionales
— Robert Lemieux

Direction des productions animales
— Charles-Henri Larouche

Direction de la gestion et de la conservation des ressources
— Roberge Michaud

Bureaux régionaux

Bas-Saint-Laurent — Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine
— Jacques Olivier

Québec
— Alain Pouliot

Beauce-Appalaches
— Richard Pelletier

Bois-Francs
— Alain Tremblay (intérim)

Estrie
— Marcel Normandeau

Richelieu — Saint-Hyacinthe
— Paul Sauvé

Sud-Ouest de Montréal
— Denys Vinet

Outaouais/Laurentides
— Gilles Vézina

Abitibi-Témiscamingue
— Marc Parent

Nord de Montréal
— Réal Gendron

Mauricie
— Alain Tremblay

Saguenay — Lac Saint-Jean — Côte Nord
— Alain Dessureault

Sous-ministre adjoint de la qualité des aliments et de la santé animale
— Yvan Rouleau

Coordination et services à la clientèle
— Jacques Landry

Direction de l'inspection des aliments à la consommation
— Serge Robert

Direction de l'inspection des produits carnés
— Gaétan Busque

Direction de l'inspection des produits laitiers
— André Simard

Direction de l'inspection des produits marins
— Michel Lemay

Direction de l'inspection des produits végétaux
— Jocelyne Dagenais

Direction des laboratoires d'expertises et d'analyses alimentaires
— Jacques Boulanger

Direction de la santé animale
— Denis Sanfaçon

Sous-ministre adjoint des pêches et de l'aquiculture commerciales
— Louis Bernard

Analyses et politiques
— Laval Poulin

Coordonnateur aux affaires autochtones
— Gilles Drolet

Direction du développement et des activités régionales
— Lucien Poirier

Direction de la recherche scientifique et technique
— Jean Carbonneau

Direction des services administratifs
— Jules Poirier

Bureaux régionaux

Gaspésie
— André-Joseph Chadillon

Basse-Côte-Nord
— Serge Dumas

Îles-de-la-Madeleine
— Réjean Richard

Estuaire et Eaux intérieures
— Jean-Guy Demers

Haute et Moyenne-Côte-Nord
— Danielle Hébert

Sous-ministre adjoint des affaires économiques
— Jean-Yves Lavoie

Direction du développement des entreprises
— Michèle Bérubé

Direction du développement des marchés
— Guy Beaudoin

Direction des études économiques
— Marc Dion

Information et statistiques
— Régis Bouchard

Organismes agricoles

Office du crédit agricole du Québec
— Michel St-Pierre

Commission de protection du territoire agricole du Québec
— Jean Proteau

Société québécoise d'initiatives agro-alimentaires (SOQUIA)
— Lucien Biron

Régie des assurances agricoles du Québec
— Guy Blanchet

Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec
— Gilles Prégent

Commission des courses du Québec
— Yves Beaudoin

Tribunal d'appel en matière de protection du territoire agricole
— Richard Beaulieu

État des budgets et des dépenses pour l'exercice financier 1991-1992

Programmes/éléments	Budget (000 $)	dépenses (000 $)
1- Recherche et enseignement		
1- Recherche agricole	19 894	19 343
2- Enseignement agricole	17 501	17 351
Total	**37 395**	**36 694**
3- Aide à la production agricole		
1- Mise en valeur des productions	33 748	29 560
2- Conservation et amélioration des ressources agricoles	9 639	7 758
3- Santé animale	23 099	22 751
4- Administration et services régionaux	38 744	37 852
Total	**105 230**	**97 921**
5- Commercialisation des produits bio-alimentaires		
1- Études économiques	2 956	2 854
2- Développement des entreprises bio-alimentaires	26 153	23 317
3- Contrôle de la qualité des produits	25 371	25 009
Total	**54 480**	**51 180**
7- Gestion du territoire agricole		
3- Contribution aux taxes municipales et scolaires sur les fermes	42 444	42 444
Total	**42 444**	**42 444**
8- Gestion interne et soutien		
1- Direction	3 276	3 117
2- Soutien administratif et technique	37 471	35 435
Total	**40 747**	**38 552**
10- Développement des pêches et de l'aquiculture		
1- Planification, recherche et administration	6 200	5 708
2- Contribution à la pêche, l'aquiculture et la transformation	22 975	13 680
Total	**29 175**	**19 388**
Prêts, placements et avances		582
Total	**309 471**	**286 761**

Partie II
Les programmes

Afin de favoriser le développement de l'ensemble du secteur bioalimentaire, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a élaboré divers programmes. Pour l'année 1991-1992, ceux-ci se rapportent notamment à la planification, à la recherche et à l'enseignement en agriculture, à la production agricole, à la commercialisation des produits bioalimentaires, à la gestion du territoire agricole, à la gestion interne ainsi qu'aux pêches maritimes.

Programme I
Recherche et enseignement

Mandat

Ce programme a pour objectifs d'améliorer les performances technologiques et économiques du secteur bioalimentaire tout en respectant l'environnement, d'en orienter l'évolution en fonction des besoins et des priorités du milieu, de résoudre divers problèmes au moyen de recherches de pointe, de s'assurer que le secteur dispose de ressources humaines compétentes et enfin, de fournir aux agricultrices les services nécessaires à leur action professionnelle et à sa reconnaissance.

Éléments de programme	Budget ('000 $)	Dépenses ('000 $)
1.1 Recherche agricole	19 894	19 343
1.2 Enseignement agricole	17 501	17 351
Total	**37 395**	**36 694**
Effectif total autorisé	**636**	

Élément 1.1
Recherche agricole

Les actions du Ministère en ce domaine portent sur le développement et la transmission des connaissances scientifiques et technologiques pour tout le secteur bioalimentaire. Cette vocation s'articule autour de 3 volets : la recherche et le développement technologique, le transfert technologique et la coordination des activités scientifiques et techniques.

Recherche et développement technologique

Activités

Sous la responsabilité de la Direction de la recherche et du développement, la recherche et le développement technologique se concrétisent par de nombreux travaux de même que par l'attribution de subventions et de contrats aux universités et aux entreprises privées.

À travers ses 21 programmes de recherche et de services à l'industrie, la Direction de la recherche et du développement a ainsi mené cette année 320 projets de recherche tandis que ses chercheurs et ses chercheuses ont publié à 600 reprises, que ce soit sous la forme d'articles scientifiques, d'articles de vulgarisation ou de conférences. Avec son Programme d'aide à la recherche en agriculture, en pêches et en alimentation, la Direction de la coordination scientifique et technique a pour sa part permis l'exécution de 107 projets de recherche dans les universités.

Les pages suivantes résument les programmes de recherche intra-muros.

Sols

Plusieurs projets de recherche ont été conduits sur la conservation, la gestion et l'utilisation optimale de la ressource sol. Parmi les plus importants, on retiendra :

— au chapitre de la classification et de la cartographie des sols, le développement d'outils favorisant une utilisation rationnelle des sols agricoles. Ainsi, une étude sur la teneur des métaux lourds dans les sols agricoles a été amorcée par le Laboratoire d'analyses et d'expertises alimentaires du Ministère et par le ministère de l'Environnement du Québec. En outre, de concert avec des partenaires universitaires et le gouvernement fédéral, le Ministère a entrepris des démarches qui conduiront à l'implantation d'un observatoire de la qualité des sols;

— des recherches visant à déterminer l'effet des pratiques culturales sur le comportement, la structure et la biologie des sols;

— la fin des études d'étanchéité des fosses à lisier. Ces études portaient sur le phénomème de colmatage observé dans les fosses à lisier de porc;

— une entente conclue entre les partenaires du consortium pour le développement de compostage au Québec (MAPAQ, MENVIQ, MFO et CQVB);

— la poursuite des travaux de longue durée en chimie, en physique et en biologie des sols.

Productions animales

Les productions avicole, bovine et apicole demeurent une préoccupation des chercheurs et des chercheuses du Ministère. Mentionnons quelques-uns des travaux de recherche et développement dont ces productions ont fait l'objet :

— en production avicole, les recherches menées au Centre de Deschambault concernaient principalement l'évaluation du gène Albinos dans la production et la qualité des oeufs, la diminution du gras abdominal dans les carcasses, l'amélioration génétique des lignées de poules pondeuses et de dindons à griller ainsi que l'évaluation de procédés d'enrobage des oeufs de consommation;

— en production bovine, deux grandes recherches sur les régimes alimentaires ont permis d'identifier les facteurs limitant l'efficacité économique dans la production de bovins de boucherie. Dans le domaine laitier, les chercheurs et les chercheuses du Ministère ont mis au point une nouvelle technique qui permettra d'étudier le taux de dégradibilité dans le rumen des corps gras riches en acides polyinsaturés;

— en production apicole, la sélection de lignées de reines prolifiques et mieux adaptées à nos conditions s'est poursuivie. Les travaux réalisés ont en outre conduit à l'élaboration de techniques permettant d'améliorer les conditions d'hivernage des colonies d'abeilles et d'assurer l'approvisionnement printanier de reines. Un projet sur l'optimisation de la récolte simultanée de miel et de pollen s'est également poursuivi. Enfin, nos chercheurs et chercheuses continuent de travailler à la mise au point d'une presse à cire à fonctionnement continu et d'un mélangeur à miel crémeux.

Productions végétales

Soucieux d'accroître la diversité, le rendement et la qualité des productions végétales, le Ministère a consacré à celles-ci de nombreux travaux. Parmi les plus importants, mentionnons :

— la mise au point de la technologie électrophorétique et d'une sonde moléculaire, qui serviront à détecter les bactéries responsables des pourritures molles des légumes de plein champ;

— pour la pomme de terre, la poursuite de recherches visant l'amélioration génétique, la protection contre les insectes et les maladies ainsi qu'une meilleure régie. En outre, 4 850 sacs de 34 kg de semence Élite -une production qui assure un approvisionnement stable en semence de qualité- ont été livrés aux producteurs au printemps de 1991;

— le Programme de certification du fraisier et du framboisier a permis la production d'environ 9 800 000 plants certifiés;

— plusieurs recherches sur la modélisation de la culture du blé;

— l'élaboration d'un logiciel de calcul destiné au séchage et à la conservation des grains;

— des travaux sur l'optimalisation de l'utilisation des fourrages dans la production laitière et sur les conditions de leur conservation;

— dans le cadre du Programme de recherche et de développement sur les plantes industrielles, des études sur la physiologie et la modélisation de la croissance du soya se poursuivent tandis que des travaux d'amélioration et de régie de la féverole ont donné des résultats utiles;

— la réalisation d'un logiciel pour l'identification des plantules de mauvaises herbes (SIPO). Officiellement lancé en février 1992, ce logiciel permet d'identifier 120 espèces de mauvaises herbes d'importance dans les cultures;

— la mise sur pied de deux nouveaux réseaux d'avertissements phytosanitaires afin de mieux répondre aux besoins du monde agricole;

— l'achèvement et l'implantation du logiciel SINPEP qui permet de gérer le processus administratif de la Loi sur la protection des plantes.

L'acériculture a de plus fait l'objet d'une attention particulière.

Huit projets de recherche et de développement ont ainsi été conduits par l'équipe acéricole du Service des technologies alimentaires du Ministère. Ces projets visaient les techniques de production, la qualité et la transformation des produits acéricoles et le dépérissement des érables.

Pour ce qui est des techniques de production, les travaux concernent principalement la désinfection du matériel de cueillette, l'évaluation d'un nouveau type de chalumeau, l'osmose inversée et les facteurs influençant la coulée.

Un nouveau procédé de transformation a également été mis au point et un vidéo décrivant ce procédé sera diffusé sous peu par Communication Québec.

Des travaux ont enfin été poursuivis dans le but de caractériser l'impact de l'ozone sur la pérennité des ressources, d'évaluer l'effet des conditions climatiques et pédologiques sur la sévérité du dépérissement des érables et de mettre au point une méthode d'échantillonnage.

Conservation et transformation des aliments

Dans ce domaine, le Ministère a poursuivi cette année une dizaine de projets de recherche. Ces projets se rapportent à la technologie laitière, à la conservation des aliments, aux glucides et polysaccharides, aux produits céréaliers et enfin, aux propriétés fonctionnelles des denrées agricoles.

Ces travaux permettront de faire avancer les connaissances sur la conservation d'aliments transformés, sur la biotechnologie s'appliquant à la production de polysaccharides et sur les moyens de contrer l'effet des agents pathogènes, notamment.

Le Ministère a de plus donné suite à pas moins de 161 demandes provenant d'entreprises de transformation alimentaire. De certaines de ces demandes industrielles ont résulté des réalisations particulièrement importantes. Mentionnons :

- le transfert du procédé original élaboré par au Ministère pour la fabrication d'une saucisse fumée 100 % végétale;
- le développement d'un biscuit substitut de repas;
- le développement d'aliments spécifiquement destinés aux personnes âgées;
- la mise au point de produits entièrement nouveaux à base d'oeufs;
- l'élaboration d'une méthode rapide de détection des lipoxygénases dans les grains de soya;
- le développement d'un sirop d'érable à teneur réduite en calories;
- la recherche d'un indice analytique permettant de différencier le jus de pomme frais de celui fait à partir de concentré;
- la vérification de l'efficacité d'un substitut de matière grasse dans le fromage à la crème;
- la production d'une fraction laitière ayant des propriétés immunologiques.

Génie rural

Les principales interventions en génie rural ont été réalisées dans les domaines suivants :

- les constructions rurales, avec insistance sur l'amélioration des conditions d'ambiance dans les bâtiments d'élevage, sur l'élaboration de plans pour des besoins spécifiques et sur l'étude de paramètres susceptibles d'affecter la stabilité et la sécurité des structures;
- la machinerie agricole, pour améliorer l'efficacité et la sécurité des équipements en plus de promouvoir les économies d'énergie;
- l'hydrologie, notamment avec la révision du cahier des normes de drainage ainsi qu'avec l'élaboration d'un logiciel et d'un guide technique pour l'aménagement des cours d'eau et la gestion de l'eau;

Travaux réalisés par des partenaires

Aide à la recherche universitaire

Parmi les projets de recherche soumis au Ministère par les universités québécoises dans le cadre du Programme d'aide à la recherche en agriculture, pêche et alimentation, 107 ont fait l'objet d'attribution de subventions totalisant près de 3 000 000 $. Choisis en conformité avec les cibles stratégiques du projet bioalimentaire du Ministère, ces projets ont privilégié les axes suivants :

- le développement de secteurs à fort potentiel économique : 32 projets ont été acceptés, pour un montant total de 994 832 $;
- la conservation des ressources et le développement de technologies propres : 30 projets ont été acceptés, pour un montant total de 787 664 $;
- le développement de nouveaux procédés et de produits de consommation adaptés aux années 2000 en termes de qualité, d'innocuité et d'économie : cet axe concerne 15 projets, et un montant de 327 838 $;
- la mise en valeur et le développement des ressources régionales : 10 projets, pour des déboursés de 288 011 $.

Vingt autres projets, qui avaient débuté avant la définition des axes, se sont poursuivis.

Le Ministère a également favorisé les études de deuxième cycle en sciences agricoles et en pêcheries en accordant, dans le cadre du Programme d'assistance à la recherche, 13 bourses totalisant 120 000 $.

Contrats de recherches et d'essais

Dans le cadre de son Programme de recherche et de développement en partenariat, la Direction de la recherche et du développement a accordé cette année 16 contrats de recherche à des universités ou à des entreprises. Ces contrats ont représenté des déboursés de 806 300 $, dont 596 900 $ ont été assumés par les partenaires.

Vingt-deux autres projets de recherche en partenariat ont par ailleurs été réalisés à même les ressources internes des services de la Direction. Pour ces projets, la contribution du Ministère s'élevait à 284 000 $ et celle des partenaires, à 475 300 $.

En plus des partenaires universitaires l'Université de Montréal, l'Université Laval, l'Université du Québec à Montréal, l'Université McGill et l'Institut Armand-Frappier, le Ministère a exécuté ces projets avec deux compagnies pharmaceutiques, des entreprises de transformation des aliments, des entreprises d'équipements agricoles, des coopératives de producteurs ainsi que divers organismes agricoles tels la Fédération des producteurs de porc du Québec, Volbec, Fedco, la Fédération des producteurs de miel du Québec, le Syndicat des producteurs de bleuets du Québec et la Fédération des producteurs d'agneaux et de moutons du Québec.

La Direction a également accordé six contrats spécifiques de recherche. Ces contrats, qui ont représenté des déboursés de 50 125 $, sont orientés vers la santé animale, la physiologie de la reproduction, les cultures maraîchères et le développement de l'horticulture ornementale.

Le Ministère a par ailleurs réalisé de nombreux essais dans ses stations de recherche, en particulier sur l'évaluation des cultivars. Cinq contrats d'essais en productions végétales ont ainsi été accordés aux universités et au secteur privé, ce qui a entraîné des déboursés de 356 478 $, tandis qu'un contrat de service de 6 750 $ a été accordé à une entreprise.

Dans le cadre du programme « Aide à l'innovation technologique en agriculture », le Ministère, par l'entremise de sa Direction de la coordination scientifique et technique, a enfin assuré la gestion et le suivi des 70 projets encore actifs pour un montant total de 400 000 $. Ces projets étaient financés dans le cadre de l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement bioalimentaire.

Transfert technologique

Le Ministère a continué d'offrir de nombreux services techniques et technico-économiques aux productrices, producteurs agricoles, aux conseillères et aux conseillers par le moyen de programmes agricoles, de publications techniques et d'expertises.

Dans le domaine des productions végétales, le Ministère a assuré, par l'entremise du Conseil des productions végétales du Québec, la coordination de neuf réseaux regroupant près de 30 000 parcelles et touchant principalement les céréales, les pommes de terre, les cultures abritées, les légumes et les plantes ornementales. Cette dernière production aura du reste fait l'objet d'une attention particulière cette année puisque la Direction de la coordination scientifique et technique a participé à la fondation et à la gestion de l'Institut québécois de développement en horticulture ornementale (I.Q.D.H.O.). Le Réseau d'avertissements phytosanitaires a pour sa part émis 152 communiqués destinés aux agricultrices et aux agriculteurs afin de les aider à protéger les différentes cultures des maladies et insectes, tandis que les experts ont vérifié 27 pépinières et 176 postes de vente de produits de pépinière.

Dans le domaine de la production avicole, la Direction des productions animales du Ministère a fourni aux entreprises un support technique pour leur permettre de poursuivre les programmes d'amélioration génétique déjà sur pied.

En génie rural, l'action du Ministère a principalement porté sur les services suivants :

— l'expertise et la mise au point d'appareils et d'équipements plus efficaces et sécuritaires. On a ainsi développé des appareils d'épandage de lisier et de fumier solide, un séchoir à foin, des équipements de signalisation pour les remorques agricoles en prévision de la circulation, etc.

— l'expertise sur les problèmes de ventilation et d'odeurs dans les bâtiments de ferme, sur les conditions d'élevage des petits animaux à fourrure, sur l'entreposage des pesticides, sur les plans d'écurie et sur les détecteurs d'incendie;

Diffusion d'informations scientifiques et techniques

C'est la Direction de la coordination scientifique et technique qui est responsable de cette vocation essentielle du Ministère.

Cette Direction organise et assure le suivi des travaux menés par les 1 123 membres des six conseils et des deux comités consultatifs. Ces derniers ont pour mandats de colliger et diffuser l'information technique et scientifique à leur clientèle respective; de participer à l'orientation de la recherche et du développement technologique; de prendre position et donner avis sur toute question relative au secteur concerné; d'établir et maintenir des contacts pertinents avec d'autres organismes agricoles et para-agricoles.

Ces conseils et comités sont :

— le Conseil de l'aquiculture et des pêches du Québec (C.A.P.Q.);

— le Conseil des denrées alimentaires du Québec (C.D.A.Q.);

— le Conseil d'économie et de gestion agricoles du Québec (C.E.G.A.Q.);

— le Conseil des productions animales du Québec (C.P.A.Q.);

— le Conseil des productions végétales du Québec (C.P.V.Q.);

— le Conseil des recherches en pêche et en agro-alimentaire du Québec (C.O.R.P.A.Q.);

— le Comité d'animation et de perfectionnement en gestion agricole (C.A.P.G.A.);

— le Comité de références économiques en agriculture du Québec (C.R.E.A.Q.).

Activités

La Direction a édité et diffusé 136 documents techniques totalisant 6 001 pages d'information. Elle a de plus organisé 29 colloques, forums et ateliers auxquels 4 920 personnes ont participé.

Cette variété d'outils de transfert technologique se répartit comme suit :

Conseil	Documents		Colloques, forums, ateliers	
	Nombre	Pages	Nombre	Participants
C.A.P.Q.	3	220	3	173
C.D.A.Q.	7	780	2	234
C.P.A.Q.	8	2 018	3	827
C.P.V.Q.	41	2 723	7	2 366
C.R.E.A.Q.	77	260	4	910
C.O.R.P.A.Q.			10	410
Total	**136**	**6 001**	**29**	**4 920**

Le Conseil des productions végétales a par ailleurs coordonné la production de trois vidéos portant respectivement sur les brise-vent, les pulvérisateurs et les céréales. Il en a été de même pour le Conseil des productions animales qui a produit des vidéos ayant pour sujets les animaux à fourrure, la production caprine et la production ovine.

Élément 1.2
Enseignement agro-alimentaire

Mandat

En matière de formation, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a pour mandat de s'assurer que le secteur bioalimentaire québécois dispose des ressources humaines compétentes.

Il s'en acquitte en :

- analysant, planifiant, coordonnant et valorisant la formation et les opportunités de carrières en bioalimentaire;
- formant des technologistes en agro-alimentaire capables d'assurer une relève agricole compétente ou un support technique adéquat à l'agroalimentaire québécois;
- permettant aux technologistes, aux producteurs agricoles et autres travailleurs du bioalimentaire de parfaire leur formation selon leurs besoins;
- effectuant des travaux de développement et de transfert technologique en collaboration avec d'autres services du Ministère;
- apportant un support pédagogique pour permettre la mise en place de programmes de formation agricole dans les pays en voie de développement;
- orientant, planifiant et coordonnant des interventions en matière de main-d'oeuvre et d'immigration.

Les faits saillants par secteur d'activité

I Formation des technologistes

— Les Instituts de technologie agro-alimentaire de La Pocatière et de Saint-Hyacinthe ont accueilli 887 étudiants à temps plein en 1991-1992. Ils ont en outre dispensé aux adultes plus de 11 000 heures de formation.

Les deux Instituts ont attribué 234 diplômes en 1991 et le taux de placement de ces diplômés atteint 90 %.

— On constate un accroissement sensible du nombre d'inscriptions en 1ère année pour le programme « Gestion et exploitation d'entreprise agricole », soit près de 20 %. Seule institution à offrir le programme en anglais, le Campus Macdonald bénéficie d'une exclusivité qui lui assure une certaine stabilité de la clientèle. De plus, il a bénéficié cette année d'une aide de 850 000 $ de la part du Ministère. Pour les programmes exclusifs aux ITA, cet accroissement est d'environ 15 %.

— L'Institut de technologie agro-alimentaire de La Pocatière a modifié ses programmes « Techniques de productions végétales » et « Techniques des sols » afin d'y introduire une formation en agriculture biologique.

— Un bâtiment pour l'enseignement a été construit dans le complexe serricole de Saint-Hyacinthe complémentant l'équipement requis pour l'orientation « Aménagement paysager ».

— L'introduction de la technologie de production assistée par ordinateur a été mis en place dans le cadre du programme de formation en transformation alimentaire.

— L'Institut agro-alimentaire de Saint-Hyacinthe a conçu et réalisé un projet de formation en

alternance travail-études centré sur l'apprentissage en gestion d'entreprise agricole.

II Formation continue

— Cette année, la formation continue a fait l'objet d'une attention particulière. Une trousse « autodiagnostic » des compétences en gestion agricole a été élaborée.

— Pour la première fois, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a contribué financièrement avec un montant de 100 000 $ au maintien de l'action des répondants en formation agricole en région et a participé au « Comité aviseur » responsable de l'application du plan de soutien interministériel de la formation agricole des adultes.

— L'Institut de technologie agro-alimentaire de La Pocatière offre dorénavant une attestation d'études collégiales à temps complet ou partiel, en institution ou par correspondance. Cette attestation a suscité l'intérêt de 137 personnes.

III Service aux entreprises

Les Instituts continuent de se rapprocher du monde du travail.

— L'Institut agro-alimentaire de Saint-Hyacinthe a mis sur pied un nouveau service d'aide aux entreprises pour la promotion de la politique fiscale lié au crédit d'impôt à la formation pour les entreprises.

— Il a également procédé à l'élaboration d'un programme en fabrication des produits laitiers pour répondre aux besoins de formation de la main-d'oeuvre dans ce domaine.

— L'Institut a évalué la pertinence de développer une attestation d'études collégiales pour répondre aux besoins de formation de la main-d'oeuvre des entreprises de charcuterie.

— En collaboration avec le Service des technologies alimentaires de la Direction de la recherche et du développement du Ministère, l'ITA a organisé une session de formation sur la standardisation du lait de fromagerie avec M. Bernard Mietton, professeur invité de l'ÉNILBIO de Poligny, en France.

— Il a développé, suite à une demande de la Régie des marchés agricoles, un cours sur la répression des insectes dans les silos à grain au niveau de la ferme.

Quant à La Pocatière, une offre de service a été transmise à l'ensemble des industries agro-alimentaires éligibles à la politique de crédit d'impôt à la formation. Une dizaine d'entreprises cibles ont été contactées et visitées afin de présenter les objectifs de cette politique et les possibilités d'y avoir recours pour réaliser de la formation dans leur milieu et quelque 360 heures de formation ont pu être offertes.

IV Développement et transfert technologique

Les Instituts de technologie agro-alimentaire ont poursuivi plusieurs activités de transfert technologique dans les domaines des cultures abritées, des productions animales (insémination porcine), du contrôle des ravageurs dans les vergers et de l'activité biologique des sols.

— Par ailleurs, l'Institut de La Pocatière, dans le cadre du mandat concernant le développement de l'agriculture biologique, et de concert avec l'Union des producteurs agricoles et la Coopérative agricole de la Côte-Sud, a créé la Corporation du Centre d'agriculture biologique de La Pocatière. Le Centre est au stade du démarrage.

— Quant à l'Institut de Saint-Hyacinthe, il a concentré ses efforts au niveau des cultures abritées et a aussi réalisé une étude sur les économies d'énergie dans les serres.

V Analyse, planification et coordination de la formation

Le sous-ministériat a conclue une démarche de planification stratégique qui a permis de définir les orientations majeures du Ministère en matière de formation bioalimentaire pour les cinq prochaines années. Elles permettent d'offrir à la clientèle une réponse structurée aux enjeux et défis du secteur bioalimentaire. Notre stratégie s'appuie sur cinq grandes orientations :

— privilégier, pour la formation professionnelle initiale en bioalimentaire, une formation fondamentale et polyvalente;

— développer, en formation spécialisée, la formation sur mesure pour répondre aux besoins spécifiques du personnel des entreprises;

— promouvoir et valoriser la formation et les opportunités de carrières du secteur bioalimentaire;

— accentuer l'effort en formation pour répondre aux besoins des secteurs de la transformation et de la distribution alimentaires;

— développer une connaissance permanente du marché du travail dans les différents domaines du secteur bioalimentaire.

La mise en place de la mesure liant la formation agricole aux aides gouvernementales à l'établissement a conduit à la réalisation d'une étude d'impact sur le réseau scolaire.

La réalisation et le lancement des « Pages jaunes de la formation agricole », recueil d'informations touchant tous les aspects de la formation agricole a été

produit pour répondre aux besoins de la clientèle et des intervenants en formation agricole.

De plus, la mise en place d'une stratégie pour favoriser l'adaptation du milieu de l'enseignement aux exigences de formation professionnelle en agriculture (scénarios d'adaptation, nouveaux parcours de formation, reconnaissance des acquis, etc.) a permis une plus grande concertation avec les partenaires éducatifs (ministères de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Science, etc.).

Un plan de promotion de la formation agricole a aussi été élaboré pour susciter l'intérêt des jeunes qui désirent faire carrière en agriculture et réussir.

Enfin, l'analyse des besoins de formation de l'industrie de transformation bioalimentaire permettra d'ajuster les services de formation à la demande des entreprises de ce secteur.

VI Promotion et valorisation de la formation bioalimentaire et des opportunités de carrières en bioalimentaire

— Le Ministère a mis sur pied une stratégie de valorisation du secteur bioalimentaire destinée aux élèves des écoles primaires. Intitulée « Le bioalimentaire en milieu scolaire », cette stratégie promotionnelle a signifié, pour le Ministère, la confection et la diffusion d'une série de trois documents vidéos présentant le secteur bioalimentaire, de guides pédagogiques pour la visite d'une ferme laitière et de trousses d'exploitation sur l'acériculture, la production laitière et les produits laitiers.

— La réalisation et la distribution d'une brochure, en collaboration avec le ministère de l'Éducation du Québec, présentant le bioalimentaire québécois et ses carrières contribue à la promotion des carrières en bioalimentaire auprès des conseillères et des conseillers en orientation des écoles du Québec.

— De son côté, l'Institut de Saint-Hyacinthe a été l'instigateur de plusieurs activités destinées au grand public, telles la réalisation d'un jardin méditerranéen au Complexe Desjardins de Montréal.

VII Main-d'oeuvre et immigration

— En matière de main-d'oeuvre les principales activités du Ministère sont la participation au Comité de concertation de la gestion de l'Entente sur l'emploi agricole, l'évaluation du programme de transport des travailleurs journaliers et la réalisation d'enquêtes sur la main-d'oeuvre agricole (ouvriers agricoles et horticoles).

VIII L'international

Le Ministère par ses deux Instituts de technologie agro-alimentaire contribue au développement des compétences en agro-alimentaire dans divers pays soit par l'accueil de stagiaires ou l'échange de ressources humaines.

Bureau de la répondante à la condition féminine et la famille

Mandat

Le Bureau de la répondante à la condition féminine et à la famille a la mission de développer et de fournir des services aux agricultrices dans le but de soutenir leurs regroupements et leur intégration à l'ensemble des structures du monde agricole (entreprises, organismes professionnels, programmes gouvernementaux et para-gouvernementaux), de les conseiller et de les assister dans leur développement professionnel et de faire en sorte que les services du Ministère et de ses organismes affiliés soient adaptés à leur condition spécifique.

Activités

Une vaste consultation effectuée auprès de 324 personnes a conduit à l'élaboration d'orientations triennales (1992-1995) qui guideront les actions du Ministère en matière de condition féminine agricole. Ces actions concernent notamment la relève féminine, la formation des agricultrices et l'établissement des femmes en agriculture.

Dans le cadre du « Programme d'accès à la propriété pour les conjointes et conjoints de 40 ans et plus », le Ministère a versé cette année 525 000 $ sous forme de subventions. En vigueur depuis décembre 1990, ce Programme prévoit le versement d'une subvention à la personne, agriculteur ou agricultrice, qui ne détient aucun titre de propriété dans l'entreprise où elle travaille depuis plusieurs années. Il a été instauré afin de faciliter l'acquisition d'au moins 20 % des parts ou des actions de l'entreprise agricole, de garantir la reconnaissance professionnelle et juridique des agricultrices et de leur assurer une équité économique.

Ce Programme s'accompagne, pour la personne qui y adhère et son conjoint, d'une formation en coexploitation. Le Bureau a ainsi élaboré des sessions de formation et produit un document audio-visuel : « Gérer à deux ». Vingt-cinq sessions, présentées dans les douze régions administratives, ont été organisées par le Bureau. En outre, la collaboration des Commissions de formation professionnelle aura permis la tenue de dix sessions supplémentaires.

Au total, 280 couples ont bénéficié de ces sessions de formation.

Programme 3
Aide à la production agricole

Ce programme vise à améliorer le rendement des cultures et des élevages, à favoriser la pratique d'une agriculture durable et à diversifier la production selon les possibilités du milieu.

Éléments de programme	Budget ('000 $)	Dépenses ('000 $)
3.1 Mise en valeur des productions	33 748	29 560
3.2 Conservation et amélioration des ressources agricoles	9 639	7 758
3.3 Santé animale	23 099	22 751
3.4 Administration et service régionaux	38 744	37 852
Total	**105 230**	**97 921**
Effectif total autorisé	**1 079**	

Élément 3.1
Mise en valeur des productions

Le Ministère poursuit, comme objectif global, la mise en valeur des productions animales et végétales au moyen de programmes incitatifs d'investissements rationnels. Plus précisément, le Ministère vise à améliorer la capacité de gestion et la productivité des exploitations agricoles, à orienter le développement de l'agriculture en fonction du potentiel des régions, à encourager la formation adéquate de futurs exploitants et exploitantes et à favoriser la consolidation ou le développement de certaines productions particulières.

Les faits saillants

Cette année, le Ministère a poursuivi l'application des programmes d'aide aux exploitations agricoles instaurés pour la période triennale 1990-1993. Les programmes agricoles provinciaux visent principalement la conservation des ressources, la mise en commun de services agricoles, l'établissement en agriculture ainsi que l'innovation et le transfert technologique.

Par ailleurs, dans le cadre des programmes agricoles régionaux, le Ministère a poursuivi ses objectifs d'intervention auprès des régions périphériques. Il a de plus favorisé, en régions centrales et intermédiaires, la mise en place de programmes spécifiques qui s'inscrivent dans le respect des priorités d'action et des particularités régionales.

Enfin, le Ministère a été chargé de l'administration du Programme de consolidation des entreprises d'engraissement de bovins de boucherie qu'il a mis en place en 1990.

Principaux programmes agricoles d'aide financière concernant la mise en valeur des productions

	Nombre de bénéficiaires	Montant ('000 $)
Productions animales		
— Amélioration de la productivité et consolidation de la production des bovins de boucherie	776	1 156,1
— Aide à la production ovine	171	357,0
— Aide au transport de bétail	9	143,9
— Aide aux groupements d'éleveurs	16	319,5
— Programme d'analyse des troupeaux laitiers	1	3 015,0
— Commercialisation des bouvillons d'engraissement	16	76,6
Productions végétales		
— Cultures abritées et pépinières	98	604,2
— Recyclage des producteurs de tabac	10	130,0
Soutien à la main-d'oeuvre agricole		
— Déplacement des travailleurs agricoles	72	795,2
— Logement pour la main-d'oeuvre agricole	1	12,2
Mise en commun des services agricoles		
— Syndicat de gestion agricole	48	1 705,5
— Club d'encadrement technique	52	1 004,6
Établissement en agriculture		
— Soutien aux groupements de jeunes en agriculture	93	151,7
— Préparation à l'établissement	387	376,8
— Utilisation d'outils de gestion pour les jeunes établis en agriculture	381	185,4
Programmes agricoles régionaux		
— Développement de l'agriculture au Bas-Saint-Laurent — Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine	810	1 960,8
— Développement de l'agriculture en Abitibi-Témiscamingue	364	1 681,0
— Développement de l'agriculture au Saguenay — Lac-Saint-Jean et Côte-Nord	292	1 059,5
— Initiatives régionales	1 286	3 082,8
— Sommets économiques régionaux	6	396,1
Autres programmes agricoles		
— Subventions statutaires aux sociétés d'agriculture en vertu de la loi sur ces sociétés	69	52,6
— Tensions parasites à la ferme	380	508,4
— Introduction de nouvelles technologies à la ferme	226	320,9
— Aide aux activités des sociétés d'agriculture	68	417,2
— Remboursement des dépenses de fonctionnement des M.R.C. - zonage agricole	15	41,8
— Aide aux expositions agricoles — prix de concours	39	430,4

Élément 3.2
Conservation et amélioration des ressources agricoles

Mandat général

La Direction de la gestion et de la conservation des ressources coordonne les interventions du Ministère sur la ressource territoriale agricole. Elle fournit l'expertise et gère des programmes en plus d'assumer la coordination de programmes auxiliaires à l'encadrement et à la gestion des exploitations agricoles. Elle assure aussi un suivi de la ressource informatique. Quant au mandat prioritaire de la Direction, il est confié à trois services. Ceux-ci sont responsables respectivement de la conservation et de la mise en valeur des sols agricoles, de la protection des ressources agricoles et de la gestion des terres.

Conservation et mise en valeur des sols agricoles

Mandat

Le Service de la conservation et de la mise en valeur des sols en est le service responsable.

Il participe à la préparation et à l'instauration de normes techniques et administratives, veille à la conservation de l'eau et du sol en milieu agricole, et voit à la qualification de la machinerie lourde utilisée dans l'exécution des travaux de conservation et de gestion du sol. De façon plus particulière, ce service administre, en collaboration avec les bureaux agricoles régionaux, l'aménagement des cours d'eaux municipaux.

Activités

Le Ministère est intervenu cette année sur 236 cours d'eau municipaux pour une longueur linéaire améliorée d'environ 250 kilomètres.

L'année 1991-1992 s'est par ailleurs caractérisée par la poursuite de l'important projet d'aménagement du ruisseau Norton, dans un vaste bassin de terres organiques au sud-ouest de Montréal, en vue de doter ce secteur des infrastructures de base pour la conservation de ses sols organiques et pour le contrôle des crues.

La phase I, qui consiste en la construction d'un barrage de contrôle et de retenue d'eau, dans la municipalité de Sainte-Clotilde, destiné à la conservation du bassin du ruisseau Norton, est presque terminée. Le barrage devrait entrer en opération en juin 1992.

	Nombre de bénéficiaires	Montant ('000 $)
Amémagement des cours d'eau municipaux	43	1 717,2
Conservation et gestion du sol et de l'eau	1 039	1 251,4
Drainage souterrain	741	1 254,0
Conservation sol et eau Canada-Québec	16	325,7

Protection des ressources

Mandat

Le Service de la protection des ressources joue un rôle de premier plan en matière de protection et d'aménagement des ressources, notamment en offrant une expertise-conseil et un support technique aux douze directions régionales du Ministère, en conseillant ce dernier dans l'élaboration de ses politiques et de ses programmes, et en réalisant des études et des avis sur les différents types de pollution et les autres phénomènes affectant l'agriculture.

Activités

Dans le cadre du Projet bioalimentaire, le Service de la protection des ressources a poursuivi les projets de démonstration sur l'utilisation de la télédétection et de la géomatique à des fins d'inventaire agricole.

Il a également commencé cette année à coordonner la mise en place de la stratégie phytosanitaire et la poursuite du plan d'intervention intégré en agriculture biologique.

Toujours dans le cadre du Projet bioalimentaire, le Service a enfin été chargé d'administrer les volets « Structures », « Recherche et développement » et « Gestion des surplus » du Programme d'aide à l'amélioration de la gestion des fumiers, programme administré conjointement avec le ministère de l'Environnement du Québec. Le M.E.N.V.I.Q. et le M.A.P.A.Q. ont de plus fait une évaluation globale de l'ensemble des volets du Programme.

Outre ces activités poursuivies dans le cadre du Projet bioalimentaire, les principales actions du Service de la protection des ressources agricoles ont été les suivantes :

— la gestion et le suivi du Programme d'aide à l'innovation technologique en conservation du sol et de l'eau et du Programme d'aide à la promotion de

la conservation des sols agricoles (en vertu de l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur la conservation des sols);

— l'amorce de pourparlers avec Agriculture Canada dans le but de conclure une entente Canada-Québec pour un environnement durable en agro-alimentaire;

— la négociation du contenu de l'Entente Canada-Québec sur la conservation des ressources et la protection de l'environnement;

— le suivi de l'application de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme en préparant, en collaboration avec les régions, les avis du Ministère relatifs à la mise en place de schémas d'aménagement dans les Municipalités régionales de comté;

— avec le M.E.N.V.I.Q., la poursuite des comités « ad hoc » afin de recycler de façon rationnelle, à des fins agricoles, les résidus exogènes à l'agriculture. Les comités se sont penchés plus particulièrement sur la valorisation agricole des boues d'usines d'épuration et des eaux usées de conserverie.

Gestion des terres

Mandat

Le Service de la gestion des terres a comme mandat principal la gestion des terres du domaine public dont l'administration est confiée au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Il est également responsable de la protection du territoire agricole.

Pour mener à bien son mandat, le Service délivre des lettres patentes pour les lots sous concession et les occupants sans titre, émet des baux, donne des avis, etc.

Activités

Les activités du Service de la gestion des terres ont porté sur :

— nouvelle réglementation sur les bleuetières terminée et acheminée pour sanction;

— la vente de 115 lots de terres publiques dans les secteurs de Montmagny, L'Islet, Côte Nord, Arthabaska et Rimouski, pour un montant total de 961 835 $;

— la délivrance de lettres patentes (800 lots sous concession, 49 occupants sans droit, 115 lots vendus);

— la rétrocession, au ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec, de 123 lots;

— l'information pour 5 843 tenures internes et externes;

— l'enregistrement de 1 927 déclarations d'appartenance;

— la mise en opération du réseau informatique SOL;

— l'utilisation de la télématique comme support à l'évaluation des lots.

Le Service a produit études et avis sur les cas qui lui ont été soumis. Il a par ailleurs représenté le Ministère au Comité interministériel sur les emprises ferroviaires abandonnées.

Élément 3.3
Santé animale

Mandat

La Direction de la santé animale a pour mandat d'assurer la protection et la promotion de la santé des animaux d'élevage, en élaborant et en appliquant les lois, les règlements et les programmes permettant d'améliorer la qualité sanitaire du cheptel et des produits animaux québécois. Ses autres responsabilités sont de développer la production chevaline et d'exécuter des analyses spécialisées ainsi que des autopsies dans les laboratoires de pathologie animale.

Activités

Les principales réalisations de la Direction ont consisté à :

— modifier la *Loi sur la protection sanitaire des animaux*. Les principales modifications apportées par la Direction sont l'introduction de mesures relatives aux interventions lors de situations d'urgence et de cas de zoonoses susceptibles de menacer la qualité des produits d'origine animale et la santé humaine, ainsi que l'actualisation de la section de la Loi sur les aliments médicamentés destinés aux animaux d'élevage;

— accroître de 4,5 % le volet préventif du Programme d'amélioration de la santé animale au Québec (A.S.A.Q.) (5 055 plans annuels de gestion sanitaire pour 4 843 en 1990). La Direction a de plus contribué activement aux célébrations des vingt ans du Programme;

— participer à une table de concertation visant la prévention de la cruauté envers les animaux ainsi qu'à la première « Semaine de la santé animale » organisée par la Corporation professionnelle des médecins vétérinaires du Québec;

— diverses interventions lors des incendies de forêt sur la Côte-Nord;

— mettre en oeuvre quatre programmes de transfert (deux s'appliquent à la santé animale, deux à la mise en valeur des productions) et huit programmes de fonctionnement.

Programme	Nombre	('000 $)
— Amélioration de la santé animale au Québec		15 271,1
— Mise en valeur de l'élevage chevalin	1	13,7
— Diverses interventions	6	63,9
— Indemnisation pour les animaux morts de la rage	80	80,9

Programmes de transfert destinés à la santé animale

Amélioration de la santé animale au Québec

Quatre cent cinquante médecins vétérinaires praticiens ont participé au fonctionnement de ce Programme qui a représenté des déboursés de 15 343 273 $. Les interventions chez les animaux de ferme ont fait l'objet de 469 426 réclamations.

	1990-1991	1991-1992
Coût du Ministère	15 260 913	15 343 273
Nombre de réclamations	515 684	469 426
Nombre de vétérinaires participants	440	445

Certification sanitaire des exploitations piscicoles productrices d'oeufs et d'alevins

Vingt visites ont eu lieu dans le cadre de ce Programme; cinq pisciculture sont accréditées. Aucune aide financière n'a été requise.

Programmes de fonctionnement

Programme vétérinaire de santé porcine

Sept médecins vétérinaires, conseillers en santé porcine, ont effectué 900 visites chez des producteurs de porcs de race et/ou hybrideurs. Ces visites ont pour but une gestion sanitaire efficace.

Aide technique aux communautés nordiques pour la protection des chiens contre la rage

Deux cent trente-huit chiens, cinq chats et un loup ont été vaccinés dans sept villages des différentes communautés inuit situées au nord du 55e parallèle. Neuf chiens ont également été vaccinés dans une communauté crie.

Programme de gestion sanitaire des verrats en stations d'épreuves

Neuf cent vingt-huit verrats ont été testés à la Station d'épreuves de Saint-Cyrille. Des prélèvements sanguins et des examens vétérinaires ont été effectués sur chacun de ces verrats.

Programme de gestion sanitaire et d'évaluation de la capacité reproductrice des taureaux de boucherie en stations d'épreuves

L'ensemble des visites faites pour l'application du Programme dans toutes les stations d'épreuves en activité a permis l'examen de 1 026 taureaux appartenant à 292 éleveurs.

Programme d'aide à la production d'aliments d'origine animale de qualité

Le dépistage des résidus de sulfamidés et d'antibiotiques a nécessité cinq interventions à la ferme.

Programme de prévention de la mammite

L'application de ce programme a été réalisée chez 17 producteurs laitiers.

Programme de gestion sanitaire pour les ovins testés en stations d'épreuves

Trente-huit éleveurs ont soumis des ovins aux tests de dépistage de certaines maladies et à des examens de contrôle, et des médecins vétérinaires de la Direction de la santé animale ont effectué près de 40 visites dans les 2 Stations d'épreuves pour les ovins.

Aide aux éleveurs de chevaux de race

Cent cinquante juments et 160 poulains, âgés entre un et deux ans, ont été examinés et classés.

Primes aux éleveurs de chevaux performants

La Commission des courses du Québec a versé à 150 éleveurs un montant total de 343 072,73 $.

Mise en valeur de l'élevage chevalin

Une subvention de 13 673,39 $ a été versée au Comité conjoint des races chevalines à la suite de la tenue de concours.

Éleveurs de l'année Standardbred (trot et amble)

Un montant de 6 000 $ a été accordé à 2 récipiendaires.

Plans de gestion sanitaire

Au total, les médecins vétérinaires de la Direction de la santé animale ont effectué 60 visites.

Laboratoires de pathologie animale

Pour l'application des différents programmes et comme soutien à l'établissement de diagnostics relatifs à la santé animale, les 7 laboratoires ont reçu 160 000 échantillons nécessitant 325 000 analyses.

Pour des travaux de support au diagnostic ainsi que pour des consultations professionnelles et techniques, des contrats de service ont été accordés à la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal (500 000 $) et au laboratoire de diagnostic vétérinaire du Centre de recherche en virologie de l'Institut Armand-Frappier (518 000 $).

Vulgarisation

Pour la vulgarisation des moyens de promotion de la santé et du bien-être des animaux de la ferme, les médecins vétérinaires du Ministère ont participé à 500 conférences, réunions et émissions radiophoniques ou télévisées, et ont publié 85 articles au bénéfice des agriculteurs et des agricultrices.

Réglementation

En vertu du Règlement relatif à la section IV.I de la *Loi sur la protection sanitaire des animaux*, 382 permis de vente, de fourniture et de préparation d'un prémélange médicamenteux ou d'un aliment médicamenteux ont été délivrés. Le Ministère a aussi délivré 835 permis de préparation d'un aliment médicamenteux.

En vertu du Règlement relatif à la section II de cette même Loi, 250 permis de monte publique ont été délivrés à la suite d'examens concluants sur autant d'étalons.

En vertu du Règlement relatif à la section III de la Loi, 1 permis de prélèvement de sperme, 262 permis généraux d'insémination, 222 permis restreints d'insémination, 63 permis de possession de sperme à la ferme et 9 permis de commerce restreint de sperme ont été délivrés.

Support à l'amélioration de la santé animale et à l'épidémiologie

Dans certains cas particuliers où la santé d'un troupeau est menacée, de même que dans certains cas de zoonose, la Direction de la santé animale est appelée à intervenir à la demande des médecins vétérinaires praticiens ou des intervenants en santé humaine. Dans ce cadre, 30 visites à la ferme ont été effectuées.

Conformément à une Entente fédérale-provinciale sur l'indemnisation des animaux morts de la rage, 100 compensations ont été versées pour un montant total de 90 000 $. Agriculture Canada rembourse 40 % de ces compensations.

Une compensation a été accordée à un propriétaire de rucher. Il en a coûté 715 $ pour détruire des colonies atteintes d'acariose. Au total, 5 343 ruches ont été inspectées et 85 colonies détruites; 10 inspecteurs se sont acquittés de ce travail.

Projet bioalimentaire

La Direction de la santé animale a utilisé ses ressources pour répondre à ces deux objectifs : développer des services d'analyse en pathologie animale axés sur les besoins de la clientèle; responsabiliser davantage les éleveurs et les éleveuses en ce qui concerne l'emploi de médicaments vétérinaires susceptibles de se retrouver dans les aliments.

Élément 3.4
Administration et services régionaux

Cette unité administrative regroupe 12 bureaux régionaux qui dirigent et coordonnent 75 bureaux de renseignements agricoles répartis sur l'ensemble du territoire québécois. Elle supervise également 4 laboratoires situés à Rimouski, Nicolet, Rock Forest et Alma.

Ces bureaux et laboratoires desservent les productrices et les producteurs agricoles. Cette unité administrative assure un rôle-conseil dans la gestion techno-économique des entreprises. Elle se charge également de vulgariser les techniques de production en plus d'administrer des programmes de transfert du Ministère.

La vulgarisation des techniques de production accapare une partie importante du travail des bureaux régionaux et locaux avec l'appui des laboratoires. Cependant, plusieurs firmes et entreprises paraagricoles, en amont comme en aval, exercent le même rôle auprès des producteurs et des productrices, souvent même en collaboration avec les effectifs professionnels et techniques du Ministère.

Activités

Projet bioalimentaire

Les 12 directions régionales ont réalisé leur deuxième programmation en vertu du projet bioalimentaire 1990-1993. Celle-ci est axée sur les cibles stratégiques de ce projet. Voici, divisées par secteurs, leurs réalisations les plus importantes.

La conservation des ressources

L'un de leurs objectifs étant de sensibiliser les productrices et les producteurs agricoles à la protection de l'environnement ainsi qu'à la conservation et à la mise en valeur des ressources, la plupart des Directions régionales ont organisé des journées d'information et de nombreuses démonstrations à la ferme auxquelles ont participé plusieurs centaines d'intéressés.

Cette orientation environnementale des directions régionales s'est de plus concrétisée par la préparation d'environ 400 dossiers agronomiques en vue de la construction de structures d'entreposage des fumiers et lisiers et d'autant de plans de conservation des ressources eau et sol pour les entreprises dans le cadre du programme provincial. Les directions leur ont en outre offert une expertise pour la réalisation de projets d'innovation technologique s'inscrivant dans le cadre de la stratégie phytosanitaire.

La gestion des entreprises

L'encadrement technico-économique des exploitations agricoles a constitué la principale activité de toutes les directions régionales. Cet encadrement se concrétise par des consultations individuelles avec les producteurs et les productrices pour l'élaboration de plans de consolidation, de développement ou de redressement.

Les groupes de relève agricole ont par ailleurs bénéficié d'activités spécifiques tandis que des logiciels de gestion technico-économique ont été développés pour les secteurs de l'acériculture et de la pisciculture.

La qualité des aliments

Au moyen de conférences, de stands d'information, de démonstrations et d'articles de vulgarisation publiés dans les médias, toutes les directions régionales ont voulu sensibiliser les producteurs et les productrices agricoles à la pratique de méthodes de culture et d'élevage utilisant de façon rationnelle les pesticides, médicaments et autres contaminants susceptibles de se retrouver dans les aliments. Elles ont en outre participé à la création de plus de 10 nouveaux clubs de dépistage des maladies et des insectes.

Les communautés régionales

Près de 9 000 000 $ ont été alloués à des mesures d'aide adaptées aux particularités et aux priorités régionales. Dans les régions périphériques, le programme « Initiatives régionales » a notamment favorisé la consolidation et la diversification des exploitations laitières et bovines localisées dans les zones menacées de déstructuration. Les directions régionales ont assuré la continuité des interventions.

Innovation et transfert technologique

Dans le cadre de l'Entente fédérale-provinciale sur le développement économique des régions du Québec, les directions régionales du Bas Saint-Laurent, de la Gaspésie, des Îles-de-la-Madeleine, de Québec, de l'Outaouais, de l'Abitibi-Témiscamingue, du Saguenay Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord ont assuré l'encadrement de 30 projets « Réseaux d'essais » et de 150 projets « Essais et expérimentation ». Dans le cadre des programmes réguliers du Ministère, les directions régionales ont réalisé plus de 500 démonstrations de nouvelles technologies à la ferme.

Valorisation du secteur

En collaboration avec de nombreux partenaires, toutes les directions régionales ont utilisé le volet « Promotion de l'agriculture régionale » du programme « Initiatives régionales » pour organiser plusieurs activités visant à accroître la confiance des consommateurs à l'égard de la qualité des produits bioalimentaires québécois. Ces activités concernaient surtout la tenue de colloques, de salons agro-alimentaires, de journées champêtres et d'expositions régionales, ainsi que l'organisation de soirées « Méritas » à l'intention des entreprises agricoles.

Il convient également de souligner une initiative de la direction régionale du Richelieu-Saint-Hyacinthe. Avec son activité « L'agriculture en ville », celle-ci a sensibilisé aux préoccupations et aux actions du monde rural une centaine de personnes provenant du milieu des communications, de la protection de l'environnement, de la consommation et de la restauration.

Réunions et consultations individuelles

Toutes les directions régionales ont organisé plusieurs réunions et journées d'information agricole. Ce sont plus de 1 000 réunions qui ont lieu chaque année devant un auditoire dépassant 50 000 personnes. De plus, près de 100 000 consultations individuelles sont dispensées aux productrices et aux producteurs agricoles.

Opérations des laboratoires régionaux

La tarification instaurée au cours de l'année 1990 a eu pour effet de rationaliser l'utilisation de ce service. Cette contribution imposée aux utilisateurs correspond à environ 30 % des coûts réels encourus par le Ministère.

Chacun des laboratoires régionaux a effectué plusieurs milliers d'analyses de sol, d'aliments du bétail, de fertilisants organiques, de tissus végétaux, etc., au profit des productrices et des producteurs agricoles. Les résultats de ces analyses permettent aux conseillères et aux conseillers agricoles d'établir avec

précision des programmes de fertilisation et d'amendements des sols ainsi que des programmes alimentaires pour les bestiaux, notamment.

Productions animales

Mandat

Le mandat de la Direction des productions animales consiste à gérer les programmes génétiques, techniques et technico-économiques dispensés par le Ministère; à siéger au sein de comités provinciaux et nationaux; à offrir une expertise aux différentes instances du Ministère; et enfin, à participer à la mise au point de nouveaux outils de gestion des élevages.

Activités

Production laitière et bovine

En ce qui concerne les bovins laitiers, les opérations relatives au P.A.T.L.Q. — Postal (Programme d'analyse des troupeaux laitiers du Québec) se sont poursuivies. Par ailleurs, la Direction a continué d'assurer la surveillance et l'application des règlements des options officielles du P.A.T.L.Q.; ses techniciens ont effectué des visites et des tests à la ferme.

On a également poursuivi la supervision et le traitement des données du Programme d'évaluation génétique (P.E.G.) des bovins à domicile. La Direction a aussi assuré, en collaboration avec les autres intervenants concernés, le contrôle du fonctionnement des stations privées d'évaluation des taureaux de boucherie et des béliers. Avec d'autres personnes-ressources, le personnel de la Division bovine a en outre élaboré un Programme d'encadrement technique des élevages de bovins de boucherie (P.A.T.B.Q.).

Production porcine

Les activités de la division porcine ont porté, pour leur part, sur le programme d'analyse des troupeaux porcins et le Programme d'évaluation génétique et de promotion de la femelle hybride. La division a conservé la responsabilité de la supervision des tests du Programme d'évaluation des porcs commerciaux jusqu'en décembre 1991. Les données techniques recueillies ont été vulgarisées et diffusées auprès du personnel en région et de la gent agricole.

Production ovine

Outre l'évaluation génétique à domicile et en station, les activités de la division ovine ont porté sur le développement du logiciel OVITEC en vue de mettre en place des outils d'analyse du cheptel ovin québécois.

Aviculture

Par suite des ententes intervenues entre le Ministère et le secteur privé, la division avicole a appliqué intégralement le Programme d'anélioration génétique des lignées de volailles (dindons, poules et cailles). Dans le cadre du Programme de contrôle de la qualité des oeufs, la plupart des productrices et des producteurs, qui ont échoué lors de l'inspection, ont été visités. De plus, un représentant de la division avicole a siégé à plusieurs reprises sur le comité tripartite d'appel.

Autres activités

Les activités de la Direction ont également visé la promotion, auprès du personnel des directions régionales, de nouveaux outils de production dans les élevages de venaison, de lapins et d'animaux à fourrure, afin de consolider les élevages actuels.

La division cunicole a orienté ses actions vers la consolidation des performances des productions commerciales face à la récession, la saturation du marché et la nécessité de proposer des stratégies réalistes.

Les efforts de la division caprine ont porté particulièrement sur le développement de services agricoles de base, tels que le contrôle laitier, l'insémination artificielle, le crédit et la gestion technico-économique. Le projet de recherche sur l'alimentation de la chèvre angora a été complété.

La Direction a contribué au développement et à la vulgarisation des connaissances sur les productions animales biologiques auprès des personnes et organisations intéressées.

Analyse et programmation

Mandat

Le Service d'analyse et de programmation offre une expertise et un soutien technique au personnel du Sous-ministériat de la production et des affaires régionales, ainsi que des 12 direction régionales. Il analyse les demandes d'aide et les projets relatifs au développement agricole, propose une stratégie d'action et coordonne l'élaboration des avis, politiques ou programmes appropriés. Il représente le Ministère dans la mise en place et l'administration de diverses ententes fédérales-provinciales relatives au développement agricole et fournit une expertise aux partenaires gouvernementaux ou privés pour toutes les questions relatives à la production.

Activités

Programmes d'aide aux exploitations agricoles

Le Service a assuré la révision et la diffusion du cahier des programmes agricoles, en plus d'élaborer un guide administratif destiné aux conseillers et aux conseillères en gestion du M.A.P.A.Q.

Il a également produit une évaluation des programmes régionaux pour le Conseil du Trésor.

Ententes fédérales-provinciales

Le Service a collaboré à la rédaction d'un mémoire en vue d'obtenir la signature de l'Entente Canada-Québec pour la mise en oeuvre du Programme de conservation des ressources et de protection de l'environnement.

En vertu de l'Entente fédérale-provinciale sur le développement économique des régions, il assure la coprésidence du Comité de programme relatif aux réseaux d'essais mis en place dans les régions périphériques.

Dans le cadre de la même entente, le Service a assuré la coordination entre le M.A.P.A.Q., Agriculture-Canada et la Société des éleveurs de moutons de race pure du Québec, relativement à l'application du Programme d'insémination artificielle ovine.

Expertise-conseil auprès des autorités du Ministère

Le Service a servi d'aviseur pour le ministre dans le cadre de la révision des zones agricoles; il a pour l'occasion examiné les plans révisés et formulé des commentaires pour les 21 dernières M.R.C., ce qui a permis de compléter l'opération pour l'ensemble du territoire. Il a également conseillé les autorités du Ministère au sujet d'éventuelles modifications à la Loi sur la protection du territoire agricole.

Il a participé à divers comités, dont l'un était chargé de réviser la Loi sur les sociétés d'agriculture et l'autre, le Manuel de gestion des mesures d'urgence du Ministère.

Il a enfin coordonné l'élaboration des avis ministériels dans le cadre des activités du Comité ministériel permanent à l'aménagement, au développement régional et à l'environnement (C.O.M.P.A.D.R.E.).

Programme 5
Commercialisation des produits bioalimentaires

Ce Programme vise à promouvoir le développement du secteur secondaire bioalimentaire en lui fournissant une assistance technique et financière, à analyser les marchés intérieurs et extérieurs, de même qu'à assurer les respect des lois et des règlements relatifs à la qualité des produits bioalimentaires.

Éléments de programme	Budget ('000 $)	Dépenses ('000 $)
5.1 Études économiques	2 956	2 854
5.2 Développement des entreprises bioalimentaires	26 153	23 317
5.3 Contrôle de la qualité des produits	25 371	25 009
Total	**54 480**	**51 180**
Effectif total autorisé	**613**	

Élément 5.1
Études économiques

Mandat

La Direction des études économiques et le Service de l'information et des statistiques fournissent une expertise approfondie sur l'environnement politico-économique dans lequel évoluent les secteurs de l'agriculture, de la transformation et de la distribution. Ces services sont responsables de l'analyse économique de chacun des secteurs, de la réalisation d'études micro-économiques sur les différents types d'entreprises agricoles, de l'étude des politiques de mise en marché des produits agricoles, des ententes commerciales internationales (libre-échange, GATT, etc.) et de la production des données statistiques essentielles à l'observation des phénomènes économiques qui caractérisent le secteur bioalimentaire.

Cette expertise permet d'orienter les interventions et les politiques de développement du Ministère et de chacun des secteurs de l'industrie bioalimentaire.

Activités

Service des analyses sectorielles

D'abord, dans le cadre du Projet bioalimentaire, le Service s'est consacré à deux grands dossiers :

— l'adhésion du Québec aux programmes fédéraux de stabilisation des revenus. Le gouvernement fédéral et le Québec ont négocié les conditions de participation de la province aux nouveaux régimes de stabilisation du revenu : le Régime d'assurance du revenu brut (R.A.R.B.) et le Compte de stabilisation du revenu net (C.S.R.N.). Le premier est offert aux producteurs et aux productrices de céréales et d'oléagineux pour 1991; quant au second, il pourra être offert aux productrices et aux producteurs horticoles et les sommes que ce programme destinait au secteur céréalier seront versées au Fonds d'assurance-stabilisation du Québec;

— la révision de la politique nationale des transports en agriculture (et plus particulièrement la Loi sur le transport des grains de l'Ouest). Aucune décision n'a toutefois été prise par le gouvernement fédéral;

Les autres préoccupations principales du Service ont été :

— la défense des intérêts du Québec dans le dossier du droit compensateur sur la viande de porc imposé par les États-Unis en septembre 1989 et contesté en vertu de l'Accord de libre-échange et au GATT. Ce dossier fut réglé en mai 1991, lorsque le Groupe spécial formé en vertu de l'Accord de libre-échange a renvoyé le recours en procédure extraordinaire. Les travaux se poursuivent sur les 4e, 5e et 6e révisions du droit compensateur sur le porc vivant;

— la négociation avec Ottawa de programmes d'aide spéciaux de 84 M $ pour pallier la crise financière que rencontraient les horticulteurs, les céréaliculteurs, les éleveurs d'animaux à fourrure et les acériculteurs;

— la négociation et la révision périodiques de diverses ententes de stabilisation tripartites et la réalisation d'études sur les bénéfices nets nécessaires à l'administration de ces ententes;

— la préparation des documents nécessaires à la participation du Ministère au sommet socio-économique du Saguenay — Lac-Saint-Jean et à trois biennales (celles du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et de la Côte-Nord);

— la réalisation de diverses études sectorielles destinées aux responsables des négociations du GATT et de l'Accord Canada/États-Unis/Mexique, et de l'application de l'Accord de libre-échange.

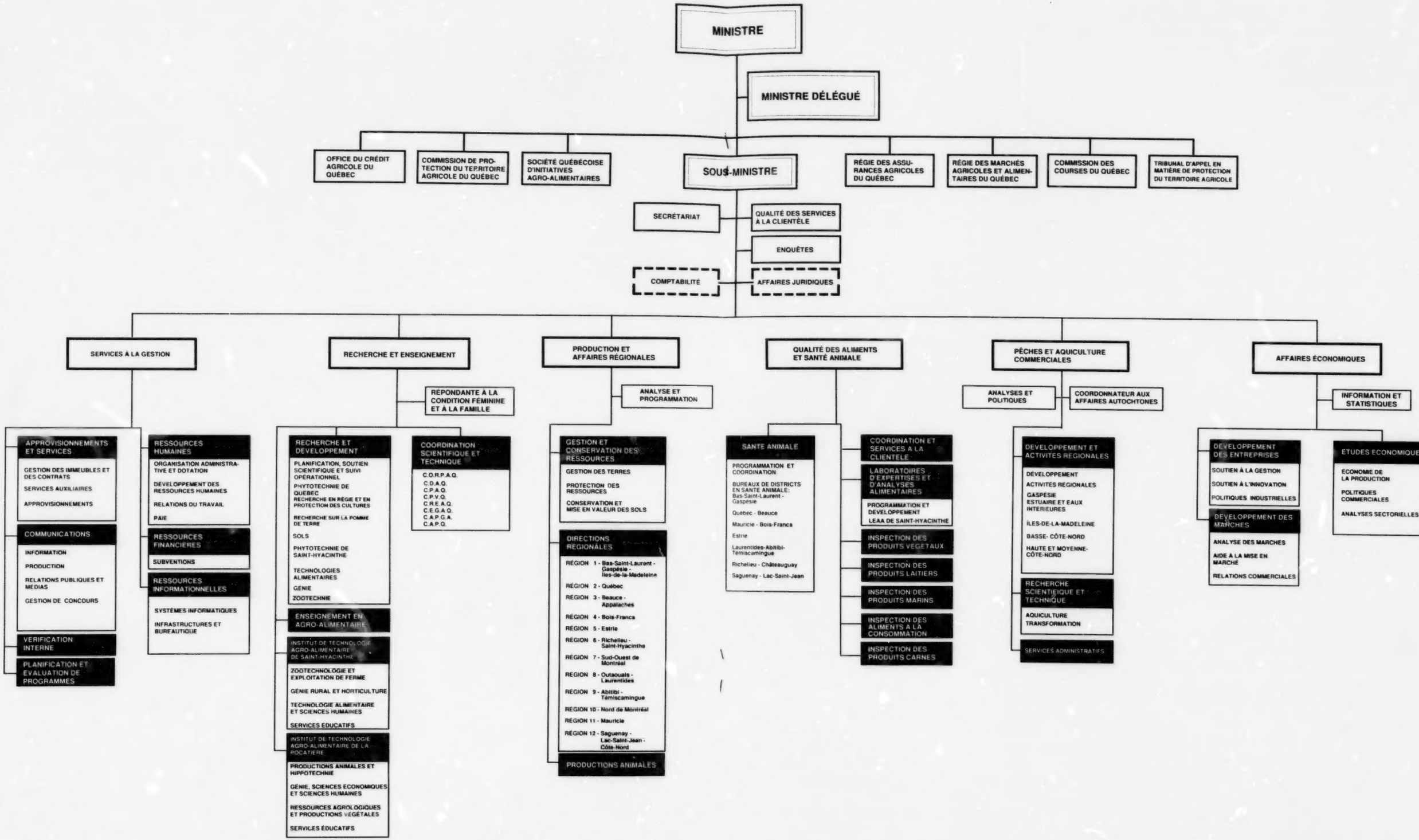
MINISTRE
MINISTRE DÉLÉGUÉ
OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC
COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC
SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INITIATIVES AGRO-ALIMENTAIRES
SOUS-MINISTRE
RÉGIE DES ASSURANCES AGRICOLES DU QUÉBEC
RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES DU QUÉBEC
COMMISSION DES COURSES DU QUÉBEC
TRIBUNAL D'APPEL EN MATIÈRE DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE
SECRÉTARIAT
QUALITÉ DES SERVICES À LA CLIENTÈLE
ENQUÊTES
COMPTABILITÉ
AFFAIRES JURIDIQUES
SERVICES À LA GESTION
APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES
GESTION DES IMMEUBLES ET DES CONTRATS
SERVICES AUXILIAIRES
APPROVISIONNEMENTS
COMMUNICATIONS
INFORMATION
PRODUCTION
RELATIONS PUBLIQUES ET MEDIAS
GESTION DE CONCOURS
VERIFICATION INTERNE
PLANIFICATION ET ÉVALUATION DE PROGRAMMES
RESSOURCES HUMAINES
ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET DOTATION
DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES
RELATIONS DU TRAVAIL
PAIE
RESSOURCES FINANCIÈRES
SUBVENTIONS
RESSOURCES INFORMATIONNELLES
SYSTÈMES INFORMATIQUES
INFRASTRUCTURES ET BUREAUTIQUE
RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT
RÉPONDANTE À LA CONDITION FÉMININE ET À LA FAMILLE
RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT
PLANIFICATION, SOUTIEN SCIENTIFIQUE ET SUIVI OPÉRATIONNEL
PHYTOTECHNIE DE QUÉBEC
RECHERCHE EN RÉGIE ET EN PROTECTION DES CULTURES
RECHERCHE SUR LA POMME DE TERRE
SOLS
PHYTOTECHNIE DE SAINT-HYACINTHE
TECHNOLOGIES ALIMENTAIRES
GÉNIE
ZOOTECHNIE
COORDINATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE
C.O.R.P.A.Q.
C.D.A.Q.
C.P.A.Q.
C.P.V.Q.
C.R.E.A.Q.
C.E.G.A.Q.
C.A.P.G.A.
C.A.P.Q.
ENSEIGNEMENT EN AGRO-ALIMENTAIRE
INSTITUT DE TECHNOLOGIE AGRO-ALIMENTAIRE DE SAINT-HYACINTHE
ZOOTECHNOLOGIE ET EXPLOITATION DE FERME
GÉNIE RURAL ET HORTICULTURE
TECHNOLOGIE ALIMENTAIRE ET SCIENCES HUMAINES
SERVICES ÉDUCATIFS
INSTITUT DE TECHNOLOGIE AGRO-ALIMENTAIRE DE LA POCATIÈRE
PRODUCTIONS ANIMALES ET HIPPOTECHNIE
GÉNIE, SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SCIENCES HUMAINES
RESSOURCES AGROLOGIQUES ET PRODUCTIONS VÉGÉTALES
SERVICES ÉDUCATIFS
PRODUCTION ET AFFAIRES RÉGIONALES
ANALYSE ET PROGRAMMATION
GESTION ET CONSERVATION DES RESSOURCES
GESTION DES TERRES
PROTECTION DES RESSOURCES
CONSERVATION ET MISE EN VALEUR DES SOLS
DIRECTIONS RÉGIONALES
RÉGION 1 - Bas-Saint-Laurent - Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine
RÉGION 2 - Québec
RÉGION 3 - Beauce - Appalaches
RÉGION 4 - Bois-Francs
RÉGION 5 - Estrie
RÉGION 6 - Richelieu - Saint-Hyacinthe
RÉGION 7 - Sud-Ouest de Montréal
RÉGION 8 - Outaouais - Laurentides
RÉGION 9 - Abitibi - Témiscamingue
RÉGION 10 - Nord de Montréal
RÉGION 11 - Mauricie
RÉGION 12 - Saguenay - Lac-Saint-Jean - Côte-Nord
PRODUCTIONS ANIMALES
QUALITÉ DES ALIMENTS ET SANTÉ ANIMALE
SANTÉ ANIMALE
PROGRAMMATION ET COORDINATION
BUREAUX DE DISTRICTS EN SANTÉ ANIMALE: Bas-Saint-Laurent - Gaspésie
Québec - Beauce
Mauricie - Bois-Francs
Estrie
Laurentides-Abitibi-Témiscamingue
Richelieu - Châteauguay
Saguenay - Lac-Saint-Jean
COORDINATION ET SERVICES À LA CLIENTÈLE
LABORATOIRES D'EXPERTISES ET D'ANALYSES ALIMENTAIRES
PROGRAMMATION ET DÉVELOPPEMENT
LÉAA DE SAINT-HYACINTHE
INSPECTION DES PRODUITS VÉGÉTAUX
INSPECTION DES PRODUITS LAITIERS
INSPECTION DES PRODUITS MARINS
INSPECTION DES ALIMENTS À LA CONSOMMATION
INSPECTION DES PRODUITS CARNÉS
PÊCHES ET AQUICULTURE COMMERCIALES
ANALYSES ET POLITIQUES
COORDONNATEUR AUX AFFAIRES AUTOCHTONES
DÉVELOPPEMENT ET ACTIVITÉS RÉGIONALES
DÉVELOPPEMENT
ACTIVITÉS RÉGIONALES
GASPÉSIE
ESTUAIRE ET EAUX INTÉRIEURES
ÎLES-DE-LA-MADELEINE
BASSE- CÔTE-NORD
HAUTE ET MOYENNE-CÔTE-NORD
RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE
AQUICULTURE
TRANSFORMATION
SERVICES ADMINISTRATIFS
AFFAIRES ÉCONOMIQUES
INFORMATION ET STATISTIQUES
DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES
SOUTIEN À LA GESTION
SOUTIEN À L'INNOVATION
POLITIQUES INDUSTRIELLES
DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS
ANALYSE DES MARCHÉS
AIDE À LA MISE EN MARCHÉ
RELATIONS COMMERCIALES
ÉTUDES ÉCONOMIQUES
ÉCONOMIE DE LA PRODUCTION
POLITIQUES COMMERCIALES
ANALYSES SECTORIELLES

Mars 1992

Service des politiques commerciales

Le Service a continué de promouvoir les intérêts du Québec dans le suivi de l'administration des plans nationaux de gestion de l'offre de la volaille, des oeufs et du lait.

Il a poursuivi sa démarche de concertation des intervenants afin de favoriser un développement plus harmonieux des secteurs des oeufs, du porc, du veau de grain et du lait. Les travaux du Groupe de concertation du porc ont abouti au dépôt d'une stratégie de développement de l'industrie porcine québécoise. Cette initiative couronne trois ans d'efforts et de démarches de tous les intervenants du secteur : la production, la transformation, la distribution et aussi le personnel des usines; elle sert d'exemple aux autres secteurs.

Le Service a participé directement aux travaux du Groupe de médiation sur l'intégration des deux laits. La médiation a mis un terme à dix ans de tiraillements entre les productrices et les producteurs de lait de transformation et de lait de consommation; la mise en oeuvre du rapport de médiation permettra l'instauration d'un quota unique et le regroupement des productrices et des producteurs dans un pool unique au 1er août 1996.

Dans le cadre du GATT et de l'Accord de libre-échange nord-américain, le Service a réalisé plusieurs études et avis en collaboration avec le ministère des Affaires internationales afin de guider les orientations du M.A.P.A.Q. et a continué de participer aux tables de consultation fédérales/provinciales. De plus, près de 30 conférences sur les conséquences du projet d'accord visant à conclure les négociations du GATT ont été prononcées devant des productrices et des producteurs agricoles, des membres de l'industrie et du personnel du Ministère. Le Service a tenu plusieurs rencontres et préparé plusieurs communiqués de presse en lien avec les activités de la Coalition M.A.P.A.Q./MAI/Coop fédérée/UPA sur les négociations commerciales multilatérales.

Service de l'économie et de la production

Le Service a amorcé la révision de l'ensemble des modèles de coût de production qui permettent d'établir le montant des compensations versées par le Programme d'assurance-stabilisation des revenus agricoles lorsque le prix du marché est inférieur au coût de production. Il a ainsi complété la révision du coût de production du veau de grain au cours de l'automne 1991, alors que celle des modèles de coût de production du porcelet, de la pomme de terre, du maïs-grain, des céréales et du soya devrait être complétée au cours de la prochaine année.

Il a également procédé à l'indexation des coûts de production du porc, du boeuf, de l'agneau, de la pomme de terre et des céréales.

Le Service a enfin réalisé différentes études d'impact concernant la production des denrées agricoles.

Service de l'information et des statistiques

Les principales réalisations du Service portent sur l'exécution d'enquêtes et sur la production et la publication de divers documents d'information.

Le Service a ainsi effectué des enquêtes concernant notamment la main-d'oeuvre agricole, les besoins de formation dans l'industrie de transformation et dans l'horticulture ornementale, la perception qu'ont les entreprises de l'impact de l'Accord de libre-échange. Il a également supervisé une enquête sur les fleuristeries en plus de fournir un support méthodologique à d'autres unités du Ministère.

Au chapitre des documents d'information, le Service a lancé une nouvelle publication bimestrielle, *Carrefour bioalimentaire*, créée dans le but de favoriser, auprès des intervenants du secteur comme du grand public, une meilleure connaissance du secteur bioalimentaire et des analyses effectuées par le Sous-ministériat des affaires économiques. Il a également préparé le document de consultation destiné à servir de base au Sommet de l'agriculture québécoise.

Il continue par ailleurs de préparer et de diffuser les différentes publications dont il a la responsabilité :

— « Bilan 1991 et perspectives de l'industrie bioalimentaire au Québec »;
— « Profil sectoriel de l'industrie bioalimentaire »;
— « Profil des exploitations agricoles enregistrées au M.A.P.A.Q »;
— « Consommation alimentaire par personne »;
— l'hebdomadaire « Agri-Pêche ».

Élément 5.2
Développement des entreprises bioalimentaires

Mandat

Le développement des entreprises bioalimentaires est appuyé par la Direction du développement des marchés et la Direction du développement des entreprises. Ces deux Directions ont pour mission de soutenir le développement des entreprises tant au plan de la gestion et de l'innovation que de l'ensemble des stratégies de mise sur le marché. Elles sont aussi responsables d'« Innovactions III », un programme d'intervention auprès des entreprises industrielles et commerciales du secteur bioalimentaire.

La Direction du développement des marchés élabore des stratégies et des moyens d'action qui permettent aux entreprises bioalimentaires d'accroître leur

compétitivité dans leurs activités de marketing et de développement des marchés intérieurs et extérieurs.

Afin d'aider les entreprises québécoises exportatrices à découvrir et pénétrer de nouveaux marchés à l'étranger, la Direction s'appuie sur un réseau d'attachés commerciaux bioalimentaires en poste dans diverses parties du globe ainsi que sur l'ensemble des Délégations et des Bureaux du Québec à l'étranger.

De son côté, la Direction du développement des entreprises élabore et met en oeuvre des stratégies et des moyens d'action qui favorisent la compétitivité des entreprises de transformation bioalimentaire dans le domaine de la gestion, de la technologie, de l'innovation et de la gestion de la qualité.

Cette année, outre les actions qu'elles ont menées dans leur secteur respectif, les Directions du développement des marchés et du développement des entreprises ont élaboré la « Stratégie industrielle et commerciale pour le bioalimentaire ». Cette stratégie, qui fait suite à une vaste consultation effectuée auprès des entreprises, vise à faire du secteur bioalimentaire une grappe industrielle performante sur les marchés intérieurs et concurrentielle sur les marchés internationaux.

Les interventions prévues visent prioritairement à améliorer la position concurrentielle des entreprises performantes sur les marchés intérieurs en émergence et en croissance ainsi que sur les marchés d'exportation offrant un potentiel élevé de développement.

La Stratégie regroupe six grandes orientations : l'accès à l'information, l'amélioration de la gestion des entreprises, l'innovation en harmonie avec l'environnement, le développement des exportations, la concertation ainsi que l'appui au dynamisme régional.

Afin d'appuyer la mise en oeuvre de la Stratégie, le programme d'intervention financière « Innovactions II » fait place à une version modifiée : « Innovactions III ». Ce Programme comprend des mesures d'aide financière pour chacune des six orientations de la Stratégie.

Activités

Direction du développement des marchés

Les activités de cette Direction sont appuyées par ses trois services : le Service d'aide à la mise en marché, le Service de l'analyse des marchés et le Service des relations commerciales.

Principaux programmes d'aide financière

	Nombre de bénéficiaires	Montant ('000 $)
— Distribution du lait gratuit dans les écoles primaires		11 437,5
— Développement de la commercialisation des produits agricoles et alimentaires québécois	40	949,1
— Aide aux immobilisations des expositions agricoles	10	488,8
— Aide spéciale à la mise en marché des fruits et légumes	2	28,2
— Subventions aux Fédérations et aux Cercles de fermières du Québec	27	74,1
— Aide au transport d'animaux à l'exposition royale de Toronto	3	31,7

Aide à la mise en marché

La vocation de ce Service concerne principalement le soutien au marketing et la promotion commerciale des entreprises et des associations de producteurs; il a surtout dispensé des services conseils spécialisés et l'aide financière appropriée dans le cadre des programmes « Innovactions II et III ».

Le Service a accordé à cinquante-huit entreprises, regroupements et associations des aides financières (engagements) totalisant 2 100 000 $. Les principaux secteurs ayant bénéficié de ces engagements sont les viandes et charcuteries, les produits de boulangerie et de pâtisserie, les fruits et légumes de même que les produits marins. Le Service a également exercé son rôle de support technique auprès des entreprises par de nombreuses interventions individuelles et par l'organisation de colloques régionaux portant sur le marketing.

Au chapitre des activités visant les marchés internationaux, le Service a consacré 250 000 $ à la prospection et à la promotion commerciale. Deux cent quarante-sept entreprises québécoises ont ainsi reçu un soutien financier et technique pour les aider à commencer ou consolider leurs relations d'affaires avec une clientèle extérieure. Soixante-quatre activités majeures de promotion, consistant en foires commerciales (14), en missions à l'étranger (4), en accueil de missions au Québec (37) et en promotions spéciales (1), ont de plus été réalisées. Ces activités s'adressaient aux provinces canadiennes (7 activités), aux États-Unis (10), à l'Amérique latine (19), à l'Europe (8) ainsi qu'au Japon et à l'Asie du Sud-Est (16).

Analyse des marchés

La vocation de ce Service consiste principalement à analyser les tendances dans les grands secteurs de la consommation alimentaire et à fournir aux clientèles internes et externes, l'information sur les possibilités et les créneaux de marché les plus prometteurs.

Cette année, le Service s'est acquitté de sa mission en dégageant les orientations stratégiques de plus de 20 catégories de produits et en coordonnant l'entière réalisation d'un document intitulé « Stratégie commerciale pour le bioalimentaire ».

Responsable de la gestion du « Programme d'aide spéciale à la commercialisation des fruits et légumes », le Service s'est engagé dans trois dossiers sectoriels : la pomme, le céleri-laitue et le céleri. Le projet des producteurs de céleri s'est matérialisé; ceux-ci ont obtenu une aide financière pour la mise sur pied d'une association, d'un système d'information sur les marchés et de mesures d'amélioration de la qualité.

Il a enfin animé deux tables de concertation pour les secteurs des bovins de réforme et des fruits et légumes de serre.

Relations commerciales

Ce Service contribue au positionnement des produits bioalimentaires québécois, tant au chapitre de la distribution au détail que de la restauration et des institutions.

Cette année il s'est acquitté de sa mission par les réalisations suivantes :

- il a continué de concrétiser le Programme de certification des appellations « Québec Vrai »; les produits biologiques ont été les premiers à se voir attribuer ce logo, mais 10 autres produits, actuellement à l'étude, ont été présentés au Comité de certification pour approbation et on prévoit que quatre autres s'ajouteront à cette liste, d'ici l'automne 1992.
- il a élaboré trois fascicules descriptifs faisant état des pratiques commerciales des grossistes en fruits et légumes frais, de la commercialisation des pommes au Québec ainsi que du profil des quatre chaînes québécoises de distribution alimentaire au détail;
- dans le secteur de la restauration, le Service a conçu 40 fiches décrivant les caractéristiques des produits régionaux et les sources d'approvisionnement régionales. Il a aussi préparé la première partie du « Recueil d'information sur la cuisine régionale » qu'il a diffusée auprès des partenaires des secteurs de l'hôtellerie, de la restauration et des institutions. Enfin, dans le cadre du projet « La Cuisine régionale au Québec », 135 établissements sont maintenant accrédités, soit 50 de plus que l'an dernier;
- afin de favoriser une meilleure pénétration des produits bioalimentaires québécois dans le réseau de la restauration, le Service a contribué à la création d'un groupe de travail regroupant des personnes représentant les secteurs de la production, de la transformation et de la distribution;
- en collaboration avec les conseillers régionaux du Ministère, il a préparé et diffusé des guides sur la saine alimentation à l'intention des élèves des écoles primaires. En collaborationn avec Métro-Richelieu, il a conçu, à l'intention des aînés, un livre intitulé « Le bel âge pour bien manger »;
- le « Programme de distribution de lait gratuit dans les écoles primaires » s'est poursuivi et la sélection des fournisseurs par appels d'offres a permis d'en exercer une meilleure gestion.

Direction du développement des entreprises

Activités

Cette Direction réalise sa mission par le biais de trois services : le Service du soutien à l'innovation, le Service du soutien à la gestion et le Service des politiques industrielles.

Durant l'année 1991-1992, la Direction a accordé, par l'entremise des programmes « Innovactions II et III », des aides financières (engagements) totalisant 5 100 000 $ qui ont servi à supporter les projets de développement des entreprises de transformation bioalimentaire. Ces projets ont permis aux entreprises concernées de se doter de nouvelles technologies, d'accroître leur expertise en gestion et d'améliorer leurs équipements et leurs bâtiments.

Soutien à l'innovation

La mission de ce Service est de favoriser la réalisation de projets novateurs dans l'industrie bioalimentaire en offrant aux entreprises un support technique et financier. Au cours de l'année 1991-1992, ses activités ont surtout porté sur :

- la préparation de 66 avis sectoriels afin de guider les interventions de plusieurs organismes : la Société québécoise d'initiatives agro-alimentaires (SOQUIA), la Société de développement industriel, l'Office de planification et de développement du Québec, le ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie;
- la collaboration à l'organisation d'un colloque sur le transfert technologique;
- le transfert d'expertise sur l'importance du froid dans l'industrie bioalimentaire et sur le développement de produits à valeur ajoutée;

— la participation à une mission de prospection d'investissements et de transfert technologique à Anuga, en Allemagne;

— l'accueil de missions technologiques belges et françaises.

Soutien à la gestion

La mission de ce Service est de contribuer à doter les entreprises bioalimentaires de processus de planification stratégique mieux structurés permettant d'évaluer les fonctions de gestion et de leur apporter les correctifs requis.

Au cours de l'année 1991-1992, les principales réalisations de ce Service ont été :

— l'élaboration d'une série d'outils de diagnostic portant sur la gestion, la situation financière, la gestion de la qualité et l'évaluation des besoins de formation. Le premier guide « Diagnostic sommaire de la gestion » a fait l'objet d'une diffusion auprès des entreprises;

— la préparation d'un colloque sur la formation relié à un processus d'amélioration continue de la qualité;

— en collaboration avec la Banque fédérale de développement, l'organisation et la tenue d'un atelier de planification stratégique dans six entreprises bioalimentaires, de même que le suivi de ces entreprises;

— la mise en place d'une équipe spécialisée dans le but d'aider les entreprises en difficulté financière;

— dans le cadre des programmes « Innovactions II et III », la contribution à l'implantation d'un système de gestion de la qualité et le support à d'autres fonctions de gestion pour 29 entreprises;

— trente-quatre avis sectoriels pour la Société de développement industriel et l'Office de planification et de développement du Québec.

Politiques industrielles

La mission principale de ce Service consiste à formuler des politiques industrielles axées sur l'amélioration de la compétitivité des entreprises et à coordonner les relations avec les différents agents économiques.

Durant l'année 1991-1992, les activités de ce Service ont surtout porté sur :

— la production et la coordination du document « Stratégie industrielle pour le bioalimentaire » qui analyse 11 sous-secteurs de l'industrie de la transformation et propose des pistes d'actions;

— l'évaluation du programme « Innovactions II » et le support à l'élaboration du programme « Innovactions III »;

— l'élaboration de recommandations concernant l'acquisition d'entreprises par des investisseurs étrangers;

— le suivi des activités du Groupe de travail sur la compétitivité. Ce Groupe a été instauré par le gouvernement fédéral.

— dans le dossier du Grand Montréal, la préparation de la position du M.A.P.A.Q. et des représentations auprès du Comité ministériel permanent de développement du Grand Montréal;

— en collaboration avec le ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, la préparation et la diffusion de la grappe industrielle des produits bioalimentaires.

Élément 5.3
Contrôle de la qualité des produits

À ce chapitre, le principal rôle du Ministère est de protéger la consommatrice et le consommateur en veillant à la salubrité et à l'innocuité des aliments. Ses interventions sont en grande partie déterminées par les lois et les règlements qui encadrent les produits bioalimentaires et leur commerce.

Coordination et services à la clientèle

Mandat

La Direction de la coordination et des services à la clientèle a été créée en septembre 1991 afin d'élaborer les règlements du secteur bioalimentaire, de gérer la délivrance des permis aux différents établissements concernés, de coordonner les activités du Sous-ministériat de la qualité des aliments et de la santé animale, d'offrir un support organisationnel et logistique lors de mesures d'urgence et enfin, d'élaborer, en collaboration avec ses partenaires internes et externes, une stratégie visant à améliorer les services à sa clientèle.

Activités

Réglementation

Cette année, l'équipe de la réglementation de la Direction de la coordination et des services à la clientèle a préparé plusieurs projets de règlements. Onze ont été adoptés et s'appliquent aux différents secteurs de l'industrie bioalimentaire :

— *Règlement modifiant le Règlement sur les aliments* et visant à établir les catégories de permis pour les secteurs de la vente au détail et de la restauration (ces permis entraient en vigueur le 1 janvier 1992);

- *Règlement modifiant le Règlement sur les aliments* et visant à ajouter certains formats de contenants pour le sirop d'érable;
- *Règlement modifiant le Règlement sur les permis d'acquéreurs de produits marins;*
- *Règlement modifiant le Règlement sur les normes minimales de transformation des produits marins;*
- *Règlement sur le permis d'exploitation de fabrique laitière.* Il vise notamment à assujettir les tarifs des permis de fabriques laitières à une formule d'indexation;
- *Règlement modifiant le Règlement sur la salubrité des produits laitiers.* Son but est d'établir des normes d'opérations et des modalités commerciales;
- *Règlement modifiant le Règlement sur la composition, l'emballage et l'étiquetage des produits laitiers.* Il sert principalement à préciser les normes de composition et d'étiquetage de nouveaux produits laitiers;
- *Règlement modifiant le Règlement sur les succédanés de produits laitiers.* Il vise à ajuster les coûts des permis des usines de fabrication ou de vente en gros des succédanés;
- *Règlement modifiant le Règlement sur le transport du lait et de la crème des producteurs* et visant à ajuster les catégories et les coûts des permis;
- *Règlement modifiant le Règlement sur le remboursement des coûts d'inspection permanente.* Il vise à ajuster les coûts d'inspection;
- *Règlement modifiant le Règlement sur la signature de certains permis du M.A.P.A.Q.* Son but est d'autoriser des fonctionnaires nommés par le Ministère à signer certaines catégories de permis.

L'équipe de la réglementation a également réalisé plusieurs activités dans le secteur de l'étiquetage. Retenons :

- l'analyse et l'approbation de 1 420 projets d'étiquettes portant sur les produits de 160 entreprises;
- la finalisation du guide d'étiquetage des produits laitiers et de leurs succédanés;
- la révision des formulaires relatifs à l'étiquetage afin de les rendre plus accessibles à la clientèle.

En matière de réglementation, la Direction a en outre participé à l'élaboration de la position du M.A.P.A.Q. pour les dossiers suivants : les projets de modifications aux lois et règlements du gouvernement fédéral ainsi qu'aux normes du *Codex Alimentarius*; l'harmonisation des normes suite à l'Accord du libre-échange Canada/États-Unis, à l'Accord du libre-échange nord-américain (Canada/États-Unis/Mexique) et à l'Accord du GATT.

Gestion des permis

Activités

L'équipe de la gestion des permis a instauré un nouveau régime de permis pour la vente au détail d'aliments et la restauration; 45 000 établissements sont concernés.

Elle a par ailleurs délivré :

- 17 000 permis à des établissements de préparation d'aliments pour fins de vente au détail et de restauration;
- 23 permis d'abattoirs;
- 266 permis d'ateliers de préparation de produits carnés;
- 139 permis d'ateliers de préparation de produits marins;
- 15 permis d'acquéreurs de produits marins;
- 19 permis de vente aux enchères d'animaux vivants;
- dans le secteur des viandes impropres à la consommation humaine, 98 permis d'ateliers d'équarrissage et 81 permis de récupération.

Elle a enfin approuvé 3 plans d'abattoirs, 75 plans d'ateliers de préparation de produits carnés, 32 plans d'usines de préparation de produits marins et 12 plans de cales à bateaux.

Secrétariat aux mesures d'urgence

Activités

Assumant le rôle de Secrétariat aux mesures d'urgence, la Direction de la coordination et des services à la clientèle est intervenue concrètement dans sept situations d'urgence, dont : l'inondation en Beauce, en avril 1991; la tornade à Maskinongé (août et septembre 1991); l'intoxication alimentaire par les huîtres (octobre et novembre 1991).

Services à la clientèle

Activités

Les principales réalisations de ce secteur de la Direction ont consisté en la mise en place d'un système téléphonique visant à faciliter les contacts entre la clientèle et le personnel du Sous-ministériat de la qualité des aliments et de la santé animale, ainsi qu'en la simplification des différents formulaires destinés aux clientèles externes et internes.

Laboratoires d'expertises et d'analyses alimentaires

Mandat

Le mandat de la Direction des laboratoires d'expertises et d'analyses alimentaires consiste à fournir l'expertise scientifique nécessaire à l'application et au respect des lois québécoises qui régissent la chaîne alimentaire. Ses interventions prennent notamment la forme de programmes d'inspection, d'études, de services de laboratoire, de planification et de surveillance de travaux analytiques pour les municipalités sous entente, de contrôle des paramètres de composition du lait, d'appui à certaines entreprises exportatrices et de coordination des activités d'éradication des épisodes de toxi-infection alimentaire.

Activités

Les laboratoires d'expertises et d'analyses alimentaires de Sainte-Foy et de Saint-Hyacinthe ont analysé ensemble près de 505 000 échantillons d'aliments totalisant environ 1 890 000 déterminations diverses. Celles-ci étaient regroupées dans 142 projets ou études spécifiques amorcés dans le cadre des activités des différentes directions concernées et selon les programmes offerts aux producteurs laitiers du Québec.

Les statistiques émises par le laboratoire de Sainte-Foy englobent quelque 2 200 échantillons ayant nécessité plus de 6 000 déterminations réalisées pour le bénéfice d'autres directions du Ministère ou organismes gouvernementaux. Ce laboratoire a de plus été associé à la coordination, au suivi et à l'élaboration d'un protocole visant le contrôle et l'éradication de 376 épisodes d'intoxication alimentaire qui ont affecté plus de 2 400 Québécois.

En 1991-1992, les 2 laboratoires ont entrepris, poursuivi ou terminé 15 études, recherches ou vérifications, soit :

- la réalisation d'un programme d'envergure sur la recherche de vérotoxines dans la viande de boeuf hachée, attendrie ou désossée à diverses périodes de l'année;
- le contrôle des résidus d'antibiotiques, de sulfamidés et d'antiparasitaires dans les tissus animaux;
- la vérification de l'authenticité de diverses espèces de poissons (produits marins ou d'élevage);
- le contrôle de la qualité et de l'innocuité de la viande de phoque provenant des Îles-de-la-Madeleine;
- l'évaluation constante de l'application des contrôles de qualité dans le cadre du programme d'inspection systématique des grandes chaînes (établissements de détail et de restauration);
- la mise au point de 9 nouvelles techniques analytiques dont :
  - l'évaluation de tests rapides pour le dépistage de résidus médicamenteux dans le lait et les tissus animaux;
  - la recherche de résidus de néomycine dans les tissus animaux;
  - le dépistage des résidus de sulfaméthazine dans les farines de sang et de plumes;
  - l'élaboration de critères pour l'évaluation organosensorielle des yogourts et laits fermentés à base de bifidobactérium;
  - la détermination du benomyl (pesticides) dans les fruits et légumes.
- la réalisation des programmes analytiques visant le contrôle de la qualité du lait et l'évaluation de la teneur des constituants du lait pour fins de paiements aux producteurs;
- le dépistage de résidus de sulfaméthazine dans le lait cru prélevé et dans le lait pasteurisé produit par des usines à grand débit dans le cadre d'un important programme d'échantillonnage;
- la recherche de la présence de *Listeria monocytogenes* dans divers aliments;
- la poursuite du programme de dépistage des résidus de pesticides dans les fruits et légumes domestiques et d'importation et dans le cadre du réseau de dépistage phytosanitaire;
- l'incidence des résidus industriels et agricoles dans les produits de pêche commerciale;
- la vérification de l'innocuité des homards et de divers crustacés cuits (produits québécois ou d'importation);
- la détection de contaminants industriels et agricoles dans une plus grande variété d'aliments végétaux et de produits marins;
- la vérification de l'authenticité des aliments désignés « biologiques » (et autres que les fruits et légumes);
- la mise en fonction d'un système d'évaluation organosensorielle des produits marins.

Inspection des aliments à la consommation

Mandat

Le mandat de la Direction de l'inspection des aliments à la consommation consiste à veiller à l'intégrité des aliments offerts à la consommatrice et au consommateur en contrôlant leur provenance, en s'assurant d'une manipulation adéquate et hygiénique des aliments et en garantissant la salubrité des locaux

où ils transitent. Elle a également la responsabilité de faire appliquer, dans les établissements de vente au détail et de consommation d'aliments, les lois, règlements et ordonnances touchant les produits destinés à la consommation.

Pour réaliser son mandat, la Direction dispose de 76 inspecteurs permanents et d'une quinzaine d'inspectrices et d'inspecteurs occasionnels répartis en 7 régions administratives sur l'ensemble du territoire du Québec. Elle supervise de plus l'inspection des établissements de vente au détail et de consommation d'aliments sur les territoires de la Communauté urbaine de Montréal et des villes de Québec, Sherbrooke et Trois-Rivières; celles-ci ont conclu des ententes de fonctionnement avec le Ministère.

Près de 45 000 points de vente au détail relèvent directement ou indirectement de la Direction.

Activités

Inspection

Le personnel de la Direction a procédé à 37 721 inspections, dont 16 077 dans les établissements de restauration, 12 879 dans les magasins d'alimentation et 8 765 dans d'autres secteurs de la vente au détail d'aliments.

Ces 37 721 visites ont donné lieu à 2 807 procès-verbaux, au prélèvement de 3 651 échantillons et à la confiscation ou à la destruction volontaire de 52 043 kilogrammes de produits impropres à la consommation humaine.

Les inspectrices et les inspecteurs de la Direction ont en outre visité 356 établissements dans le cadre d'enquêtes imposées par les épisodes de toxi-infection alimentaire.

La Direction a enfin répondu à 1 519 plaintes de consommatrices et de consommateurs; plus de 90 % de ces plaintes ont donné lieu à une enquête.

En 1991-1992, les infractions relevées par les inspectrices et les inspecteurs de la Direction de l'inspection des aliments à la consommation ont donné lieu à l'émission de 2 081 avis de conformité et à 253 demandes de poursuite auprès du ministère de la Justice ou de la Régie des marchés agricoles du Québec.

Un autre volet des activités d'inspection de la Direction concerne l'inspection systématique des chaînes commerciales. Il s'agit d'une méthode d'inspection mise au point avec les entités municipales sous entente avec le Ministère, et qui permet d'évaluer de façon globale la qualité des aliments et les conditions d'hygiène et de salubrité dans tous les établissements appartenant à une même chaîne. Seize chaînes d'alimentation ou de restauration ont déjà été soumises à ce programme dont le but est de responsabiliser les entreprises et de les aider à élaborer des systèmes de contrôle de la qualité des aliments.

Projet d'accréditation des manipulateurs d'aliments

Afin de réduire le nombre de victimes d'intoxications alimentaires, le Ministère a élaboré un Programme de formation en hygiène et salubrité à l'intention des manipulateurs d'aliments vendus au détail et en restauration. Les premières sessions de formation ont eu lieu à l'Institut de technologie agro-alimentaire de Saint-Hyacinthe à l'automne 1990 et se sont poursuivies au cours de l'année 1991. Cette formation est en outre dispensée par les commissions scolaires depuis le printemps 1991. Le Ministère a émis jusqu'à ce jour 1 105 diplômes d'accréditation; le but de ce programme est de former, d'ici les 5 prochaines années, au moins 1 personne par établissement.

Comité sur la prévention des colites hémorragiques

La colite hémorragique est une maladie causée par une bactérie entérohémorragique (*Escherichia coli* de sérotype 0157 : H7). Cette bactérie est présente, entre autres, dans les produits carnés, principalement à la surface des viandes crues, et peut se répandre dans toute la viande lors du hachage.

Il existe actuellement un comité sur la prévention des colites hémorragiques présidé par la Direction de l'inspection des aliments à la consommation. Il est formé de représentants des différents organismes d'inspection fédéraux, provinciaux et municipaux, de représentants de l'Association de la distribution alimentaire du Québec, de membres des départements de santé communautaire et du département de virologie de l'Université laval.

En 1991, le rôle de ce comité était d'établir un plan d'action conjoint à l'échelle provinciale visant à contrer une éventuelle poussée épidémique de colites hémorragiques à *E. coli* 0157 : H7. La stratégie d'action concernait les différents secteurs d'activités alimentaires (production animale, abattoirs, transformation, distributeurs, détaillants, consommatrices et consommateurs).

Révision de la réglementation

La Direction de l'inspection des aliments à la consommation a terminé cette année la révision de la réglementation sur la vente au détail d'aliments et sur la restauration. Cette révision a permis d'actualiser la réglementation existante et fournira aux inspectrices et aux inspecteurs un outil de travail plus adéquat. Un dossier opérationnel a été élaboré au cours de

l'année 1991-1992, et soumis au contentieux du Ministère ainsi qu'à la Direction de la coordination et des services à la clientèle.

Formation

La Direction a élaboré, sous forme de cours et d'accessoires pédagogiques, des dossiers de vulgarisation visant à sensibiliser à leurs responsabilités respectives les commissions scolaires québécoises, les détaillants en alimentation, les restaurateurs ainsi que les enseignants de cuisine professionnelle et d'alimentation/nutrition.

Une équipe composée de 15 inspecteurs de la Direction a en outre apporté son support aux exploitants d'établissements de vente au détail d'aliments et aux restaurateurs pour la formation de leurs employés.

Enfin les activités de formation destinées au personnel de la Direction ont été axées cette année sur le ressourcement des inspecteurs.

Système informatisé d'interventions en inspection

En collaboration avec les autres directions du Sous-ministériat de la qualité des aliments et de la santé animale, la Direction de l'inspection des aliments à la consommation a participé activement aux travaux de conception et de développement d'un système informatisé de gestion des interventions d'inspection et d'émission des permis.

Inspection des produits laitiers

Mandat

Le mandat de la Direction de l'inspection des produits laitiers s'articule autour de quatre objectifs : protéger la consommatrice et le consommateur en s'assurant d'une qualité acceptable des produits laitiers et de succédanés à toutes les étapes de la chaîne de production, de transformation et de distribution; inciter les entreprises laitières à implanter des systèmes de contrôle de la qualité; favoriser le développement de l'industrie laitière québécoise; assurer une qualité acceptable des oeufs.

Activités

D'avril à décembre 1991, la Direction a procédé à 12 872 inspections de fermes. Elles ont donné lieu à 438 procès-verbaux, à 2 055 avis signifiés et à 351 mises en demeure. Quatre-vingt-douze poursuites ont en outre été intentées : elles se sont soldées par 60 condamnations et 26 950 $ d'amendes imposés aux contrevenants.

Plus de 25 000 kilogrammes et 8 500 litres de produits laitiers, de succédanés et d'ovoproduits ont été confisqués à la suite de diverses infractions. La Direction a en outre reçu et traité 420 plaintes, qui provenaient tant des consommatrices et des consommateurs que d'autres unités administratives. Soixante-quatre se sont avérées non fondées.

La Direction a veillé à assurer un produit de très haute qualité aux consommatrices et aux consommateurs. Ainsi, d'avril à décembre 1991, elle a prélevé environ 314 500 échantillons qui ont permis d'effectuer 863 800 déterminations analytiques diverses.

Plusieurs enquêtes ont par ailleurs été réalisées dans le but de vérifier l'innocuité des produits. La plus importante fut une enquête spéciale sur la recherche de salmonelles dans les oeufs en coquilles en provenance des États-Unis. De plus, à trois reprises cette année, des enquêtes de la Direction ont permis de mettre au jour certaines pratiques interdites par la *Loi et règlements sur les produits laitiers et leurs succédanés*, et de poursuivre les productrices et les producteurs ayant vendu au public du lait et de la crème crus et non pasteurisés.

De concert avec les autres provinces et le gouvernement fédéral, la Direction a de plus élaboré un nouveau guide d'inspection à la transformation. Ce guide a pour but d'uniformiser les inspections des usines à travers tout le Canada, en instaurant de nouvelles méthodes d'inspection basées sur le degré de risque que représentent les équipements et les procédures de travail pour les produits.

La Direction a poursuivi, par ailleurs, ses activités de collaboration au sein de divers comités intraministériels, interministériels, canadiens et internationaux. À ce titre, elle a été appelée à collaborer étroitement dans le dossier de la mise sur le marché du lait U.H.T. Grand Pré à Porto Rico, litige opposant les États-Unis et le Canada.

Inspection des produits végétaux

Mandat

Le mandat de la Direction de l'inspection des produits végétaux consiste à assurer le respect de la Loi sur les produits agricoles, les produits marins et les aliments, en inspectant les produits végétaux frais et transformés, les lieux de production, d'entreposage, de conditionnement et de transformation ainsi que les véhicules de transport. Elle veille aussi au respect de la Loi sur le commerce du pain.

Activités

Statistiques

Près de 25 000 heures ont été consacrées à 12 610 interventions sur le terrain, lesquelles ont donné lieu à 18 500 rapports de travail, 850 certificats d'élimination, 2 180 procès-verbaux, 150 avis régionaux et 30 recommandations de poursuite.

Ayant la responsabilité de voir à l'hygiène et à la salubrité des produits et des manipulations dans le secteur de la transformation des denrées d'origine végétale, la Direction a procédé à des saisies et à des confiscations. Elle a ainsi saisi 319 476 kilogrammes, 36 714 litres et 57 061 unités; confisqué 1 391 kilogrammes et 361 litres; libéré 222 339 kilogrammes, 35 065 litres et 1 074 unités de ces mêmes produits alimentaires. Les inspectrices et les inspecteurs ont produit des avis d'élimination concernant 90 621 kilogrammes, 573 litres et 1 478 unités; des certificats d'élimination pour 1 208 980 kilogrammes et 84 litres; et ils ont assisté à la destruction volontaire de 158 104 kilogrammes, 30 926 litres et 3 980 unités d'aliments divers.

La Direction a aussi inspecté 178 269 198 kilogrammes de fruits et légumes frais. Elle a de plus émis 152 agréments au nom du Ministre pour la conservation ou le conditionnement des pommes sous dénomination d'atmosphère contrôlée.

La Direction de l'inspection des produits végétaux a traité 206 plaintes provenant de consommatrices, de consommateurs et de clients.

Surveillance

Dans le cadre de programmes de surveillance et de vérification de la qualité des produits bioalimentaires, 1 500 demandes d'analyses ont été effectuées dans les laboratoires.

Elle a inspecté près de 43 000 barils de sirop d'érable en grands contenants chez les acheteurs.

Elle a en outre facilité la commercialisation du blé destiné à la consommation humaine en contrôlant la présence de mycotoxines.

La Direction a enfin ordonné la fermeture, pour 30 jours, d'un établissement de transformation de légumes parce que les conditions d'exploitation représentaient des risques imminents pour la santé et la sécurité des consommateurs.

Inspection des produits carnés

Mandat

La Direction de l'inspection des produits carnés oeuvre dans trois secteurs d'activités : la production et la transformation des viandes propres à la consommation humaine, la récupération et le recyclage des viandes non comestibles et la vente aux enchères d'animaux.

Activités

Viandes propres à la consommation humaine

L'inspection permanente a été assurée dans 18 abattoirs détenant un permis d'exploitation et dont les viandes portent le sceau « Approuvé Québec ». Ainsi, d'avril 1991 à janvier 1992, 9 432 boeufs, 6 960 veaux, 24 030 porcs, 6 456 ovins, 816 caprins, 635 746 volailles et 117 650 lapins ont été abattus sous surveillance. L'inspection permanente a également été effectuée dans 7 charcuteries détenant un permis avec estampille.

Une inspection régulière, basée sur une évaluation du degré de risque, a été effectuée dans 232 charcuteries de gros sans estampille, 3 abattoirs avec permis A-4 (faisans, perdrix, pintades, cailles), 143 abattoirs exemptés de permis, 211 découpes à forfait et 172 distributeurs/transporteurs et entrepôts, pour un total de 4 631 visites.

Viandes impropres à la consommation humaine

La Direction a assuré l'inspection permanente dans 32 ateliers d'équarrissage détenant un permis de désossement ou de préparation générale aux fins de transformation en nourriture animale.

Des activités d'inspection régulière ont été réalisées dans d'autres types d'établissements comme 39 récupérateurs d'animaux, 230 visonnières et renardières (833 visites) ainsi que 5 fondoirs et relais, pour un total de 1 711 visites d'avril 1991 à janvier 1992. Durant cette même période, la Direction a surveillé la récupération, pour fins d'élimination, de 257 182 animaux morts et de 4 527 781 kilogrammes de chair animale.

Vente aux enchères d'animaux vivants

D'avril 1991 à janvier 1992, 141 visites d'inspection ont été effectuées dans 20 maisons d'enchères d'animaux vivants. De plus, les états financiers de ces établissements ont fait l'objet d'une vérification comptable.

Surveillance

D'avril 1991 à janvier 1992, 2 008 échantillons ont été analysés en laboratoire.

La surveillance a été axée sur la recherche de résidus de médicaments avec 585 échantillons testés à cette fin. Dans le secteur de la transformation des viandes, 743 prélèvements ont été soumis aux analyses microbiologiques afin de vérifier leur innocuité.

De ces activités d'inspection ont résulté 5 543 rapports, 1 103 procès-verbaux, 310 avis légaux et 38 poursuites.

Au total, 162 026 kilogrammes de produits carnés ont été confisqués et éliminés. Dans le cadre d'enquêtes relatives à la salubrité des viandes ou à la loyauté des ventes, 749 visites ont été effectuées.

La Direction a également reçu et traité 493 plaintes.

Inspection des produits marins

Mandat

La Direction de l'inspection des produits marins a comme mandat d'appliquer la Loi sur les produits agricoles, les produits marins et les aliments, et particulièrement le Règlement sur les produits marins. Elle veille ainsi au respect des règles d'hygiène et de salubrité lors de la manipulation et du conditionnement des produits marins. Elle inspecte également les produits afin de vérifier leur innocuité. Enfin, elle est responsable du respect des normes réglementaires concernant les indications et les marques.

Activités

Inspection

Cette année, la Direction a procédé à l'inspection des établissements sous sa responsabilité à l'aide d'une méthode basée sur les principes du « Hasard Analysis Critical Control Points » (H.A.C.C.P.), une approche qui permet de concentrer les efforts de surveillance sur les étapes du conditionnement qui ont un impact crucial sur la qualité des produits.

À partir de ces nouveaux principes, la Direction a procédé, entre avril 1991 et janvier 1992, à l'inspection régulière d'environ 250 établissements qui font de la vente en gros, de 2 800 bateaux, de 15 pisciculture, d'une trentaine d'établissements ou de comptoirs de vente au détail.

Les interventions de la Direction se sont traduites par un total de 5 749 visites d'inspection, la rédaction de 2 882 rapports, de 474 procès-verbaux de constatation, de 162 procès-verbaux de saisie, de 19 procès-verbaux de confiscation, la rédaction de 186 avis de diligence raisonnable et l'émission de 23 mises en demeure qui ont conduit à 80 demandes de poursuites devant les tribunaux. Trente-sept condamnations ont été obtenues; les amendes imposées totalisent 42 650 $. En plus, 2 287 échantillons de produits ont été prélevés pour fins d'analyses et 121 012 kilogrammes de produits impropres à la consommation humaine ont été éliminés du marché. Onze plaintes, enfin, ont été traitées.

De plus, dans le cadre de l'application de la Loi sur la transformation des produits marins, la Direction a procédé à la vérification de 929 véhicules, effectué 79 enquêtes et répondu à 6 plaintes. Ces interventions ont nécessité la rédaction de 23 procès-verbaux de constatation qui ont conduit à 6 demandes de poursuite devant les tribunaux et à la saisie de 8 021 kilogrammes de produits qui ont été dirigés à une usine de Québec pour y être transformés.

Programme d'aide à la flotte de pêche côtière

Dans le cadre de ce programme d'aide financière pour les bateaux de 6 à 12,17 mètres, la Direction effectue la vérifications des cales afin de s'assurer de la conformité de leur construction. Entre avril 1991 et janvier 1992 inclusivement, 59 plans ont été vérifiés et la Direction a procédé à environ 75 visites de conformité.

Projet bioalimentaire

Dans le cadre du Projet bioalimentaire, une entente d'harmonisation concernant les activités d'inspection au Québec a été signée, à l'été 1990, entre le ministère des Pêches et des Océans du Canada et le M.A.P.A.Q. Des progrès ont été accomplis cette année, qui se concrétisent notamment par la création d'un groupe de travail sur l'application des normes d'inspection. Il a soumis ses premières recommandations qui concernent l'application d'une norme sur les parasites.

Programme 7
Gestion du territoire agricole

Ce programme vise à conserver les sols arables pour l'agriculture et à alléger la charge fiscale des exploitations agricoles.

Éléments de programme*	Budget ('000 $)	Dépenses ('000 $)
7.1 Commission de protection du du territoire agricole du Québec		
7.2 Tribunal d'appel en matière de protection du territoire agricole		
7.3 Contribution aux taxes municipales et scolaires sur les fermes	42 444	42 444
Total	**42 444**	**42 444**

* Les activités de la Commission de protection du territoire agricole (7.1) et celles du Tribunal d'appel en matière de protection du territoire agricole (7.2) font l'objet de rapports séparés.

Élément 7.3
Contribution aux taxes municipales et scolaires sur les fermes

Mandat

Cet élément vise à alléger la charge fiscale des exploitations agricoles en remboursant aux agricultrices et aux agriculteurs une partie du coût des taxes municipales et scolaires.

Activités

En vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, le Ministère a remboursé 70 % du montant des taxes foncières municipales et scolaires aux exploitants d'une ferme agricole.

Il a effectué la vérification des formules de réclamations de taxes. Le Ministère a ainsi remboursé 42 444 000 $.

Programme 8
Gestion interne et soutien

Ce programme vise à favoriser l'élaboration d'un ensemble de politiques générales et opérationnelles dans le but d'orienter l'action du Ministère et d'assurer la gestion rationnelle des ressources humaines, physiques et financières.

Éléments de programme	Budget ('000 $)	Dépenses ('000 $)
8.1 Direction	3 276	3 117
8.2 Soutien administratif et technique	37 471	35 435
Total	**40 747**	**38 552**
Effectif régulier autorisé	**352**	

Élément 8.1
Direction

Mandat

Cet élément a pour but de doter le Ministère d'un ensemble de politiques générales et opérationnelles et d'orienter les actions du Ministère en accord avec ces politiques dans le but d'atteindre les objectifs fixés.

Élément 8.2
Soutien administratif et technique

Cet élément a pour but d'assurer une saine gestion des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles du Ministère et de fournir des services de soutien technique et conseil aux unités opérationnelles.

Les unités administratives concernées sont la Direction des ressources financières, la Direction des approvisionnements et des services, la Direction de la vérification interne, la Direction de la planification et de l'évaluation des programmes, la Direction des ressources humaines, la Direction des ressources informationnelles, la Direction des communications et le Bureau de la qualité des services à la clientèle.

Ressources financières

Mandat

La Direction des ressources financières a pour mission d'offrir l'expertise et les services en matière de gestion des ressources financières du Ministère, dans le but d'en accroître les performances. Cette Direction gère également les activités relatives aux paiements destinés aux bénéficiaires de subventions.

Activités

Les principales réalisations de la Direction ont consisté à :

- proposer aux autorités du Ministère une stratégie budgétaire;
- effectuer différentes analyses financières afin d'éclairer les autorités dans la prise de décisions;
- poursuivre l'implantation du mode de gestion par activités;
- préparer la documentation pertinente pour l'étude des crédits et des engagements financiers de plus de 25 000 $;
- soumettre une programmation concernant les budgets de transfert et en assurer le suivi;
- réviser et actualiser les modes et suivis de comptabilisation de revenus;
- produire divers rapports financiers à la demande des organismes centraux;
- gérer la perception des sommes versées en regard des permis émis dans le secteur de la transformation bioalimentaire;
- coordonner l'enregistrement des exploitations agricoles;
- effectuer la vérification et assurer le traitement pour paiement des programmes de remboursement des taxes foncières, d'amélioration de la santé animale au Québec, de distribution de lait dans les écoles primaires et de remboursement des coûts d'inspection des aliments par les villes.

Approvisionnements et services

Mandat

La Direction des approvisionnements et services a pour mission d'offrir l'expertise-conseil et les services en matière de gestion des ressources matérielles, des immeubles, des contrats et des services auxiliaires du Ministère.

Activités

La Direction a poursuivi durant l'année le processus de privatisation des immeubles excédentaires

reliés au secteur des pêches maritimes. Elle a également fourni une assistance aux autres sous-ministériats du Ministère pour la vente et la démolition d'immeubles.

De façon plus spécifique, les activités du Service des approvisionnements de la Direction ont porté essentiellement sur l'adaptation et l'implantation de logiciels de gestion des véhicules automobiles et d'inventaire de biens meubles chez tous les gestionnaires, le remplacement des cartes de crédit universelles du Québec chez les gestionnaires disposant de véhicules automobiles ainsi que la rationalisation de l'emploi des services de télécommunications.

Les Services auxiliaires ont amorcé un projet de mise en commun des ressources documentaires et réorganisé les aires de travail de la bibliothèque afin d'en améliorer la visibilité.

Quant au Service de la gestion des immeubles et des contrats, il a été associé à la construction du laboratoire du lait et du garage du laboratoire de la pathologie animale au Complexe scientifique, de la station de pompage de Grande-Rivière et du bâtiment de service aux serres de l'Institut de technologie agroalimentaire de Saint-Hyacinthe. Ses services ont également été requis pour l'entretien de la jetée du Centre de service de Blanc-Sablon.

Vérification interne

Mandat

La Direction de la vérification interne a pour mission de vérifier si les ressources ont été gérées conformément aux lois, règlements et directives, et si une attention particulière a été apportée dans l'optimisation de la gestion.

Activités

Pour la dernière année, les réalisations de la Direction concernent surtout la vérification de différents programmes et organismes : les programmes d'aide à l'innovation technologique en agriculture et d'aide à la recherche en agriculture, en pêche et en alimentation, le Service des approvisionnements, les Bureaux de renseignements agricoles, les laboratoires de pathologie animale. La Direction a également procédé au suivi de la correspondance reçue au Cabinet du sous-ministre et a administré les revenus et recettes dans les Conseils relevant de la Direction de la coordination scientifique et technique.

Planification et évaluation des programmes

Activités

La Direction de la planification et de l'évaluation des programmes est intervenue auprès de 12 unités administratives du Ministère et a proposé diverses améliorations des activités aux gestionnaires concernés.

En ce qui concerne le suivi de gestion, elle a lancé un cadre méthodologique de travail auprès des gestionnaires. Des projets d'implantation, qui touchent 13 gestionnaires, ont été réalisés; d'autres projets, rejoignant la moitié des Directions du Ministère, ont été entrepris avec l'aide de conseillères et de conseillers.

En outre, la Direction a pris part à la préparation de la stratégie d'action 1991-1992 du projet bioalimentaire ainsi qu'à la réalisation du bilan 1990-1991. Elle a enfin mené des démarches de planification stratégique auprès du Sous-ministériat de la recherche et de l'enseignement; cette démarche a associé 19 gestionnaires.

Resssources humaines

Mandat

La Direction des ressources humaines a pour mission d'offrir l'expertise et les services en matière de gestion des ressources humaines du Ministère.

Activités

Au nombre de ses réalisations, la Direction compte l'élaboration de divers programmes et activités visant la revalorisation des ressources humaines. Elle a en outre collaboré à l'étude de la classification des emplois d'agronome et de médecin vétérinaire et procédé à l'évaluation de 138 emplois professionnels à la suite de requêtes reçues à cette fin. Elle a contribué à la conversion de 148 postes occasionnels à caractère permanent en postes réguliers et a implanté le Plan d'action ministériel d'égalité en emploi pour les membres des communautés culturelles, les personnes handicapées et les femmes. Elle a procédé à la mise à jour des données sur l'accès à l'égalité des groupes cibles. Elle a instauré des plans d'organisation et de gestion administrative issus de différents secteurs. La Direction a poursuivi des programmes internes de formation à l'intention du personnel d'accueil et des intervenants en milieu agricole, en plus des activités d'aide à la gestion du personnel d'encadrement. On

lui doit enfin l'organisation d'activités de sensibilisation et d'information dans le cadre du Programme d'aide aux employés et employées (P.A.E.) ainsi que l'ouverture d'un bureau du P.A.E. à Saint-Hyacinthe.

Ressources informationnelles

Mandat

La Direction des ressources informationnelles a pour mission d'offrir l'expertise et les services en matière de gestion des systèmes informatiques du Ministère.

Activités

La Direction a surtout axé ses efforts vers une meilleure intégration des données du Ministère, vers le développement de logiciels agricoles et vers la production et la diffusion de données technico-économiques.

La Direction a ainsi consolidé l'implantation, à Nicolet, du système GEOextra, qui veut permettre aux utilisateurs régionaux et centraux d'avoir accès aux données de la fiche des exploitations agricoles. Ce projet devrait être étendu au cours de l'année 1992 dans les autres régions agricoles.

La Direction a aussi terminé le développement d'un système dont l'objectif est de supporter la délivrance des permis, la gestion des risques et le travail des inspectrices et des inspecteurs (Projet BAK). La phase I, qui regroupe les fonctions « émission des permis » et « gestion de la clientèle », a été implantée. La phase II, qui porte sur l'inspection, a été déposée au Conseil du Trésor.

Elle a mis en branle le « Programme d'amélioration des troupeaux bovins du Québec » (PATBQ). Ce Programme, qui consiste en un système d'amélioration génétique et de gestion technique des troupeaux bovins, pourrait être appliqué dans 49 Bureaux de renseignements agricoles et intégrer des données sur 45 000 têtes. L'analyse préliminaire de ce système a été déposée.

Elle a également implanté, au siège social du Ministère, une infrastructure d'équipements et de logiciels micro-informatiques dans le but de rationaliser l'évolution des 13 réseaux locaux des différentes unités administratives tandis que le Comité directeur informatique de la Direction a approuvé un cadre de gestion des technologies de l'information.

Communications

Mandat

La Direction des communications a pour mandat de conseiller les autorités du Ministère en matière de communications et de faire connaître les lois, règlements, politiques, programmes et activités auprès de ses clientèles.

Activités

Rédaction

Dans le cadre de ses activités de rédaction, la Direction a coordonné la parution de 51 pages dans l'hebdomadaire « La Terre de chez nous », et de 4 pages dans le mensuel « Le Producteur Plus ». Elle a produit et diffusé 6 numéros de 4 pages du mensuel « Pêche Impact » destiné aux productrices et aux producteurs du secteur des pêches, et édité 6 numéros du bulletin « Agricultural News » destiné aux productrices et aux producteurs de langue anglaise. En outre, 9 numéros du journal interne « Le Sillon » ont été réalisés.

La Direction a par ailleurs convoqué les journalistes à une trentaine de conférences de presse et de cérémonies officielles en plus d'émettre 222 communiqués sur des sujets divers tout en travaillant à la logistique des événements promotionnels du Ministère. Elle a aussi amélioré son système de données informatisées sur les médias. Enfin, elle est devenue membre de l'Association canadienne des rédacteurs agricoles de langue française (A.C.R.A.).

Édition

La Direction a conçu et réalisé 660 projets d'édition sous la forme de brochures, volumes, dépliants, affiches, pochettes, signets, cartons d'invitation, macarons, etc. Parmi ces divers projets d'éditions, mentionnons les travaux d'impression de 39 volumes, de 38 brochures et de 89 dépliants.

Expositions

Les spécialistes de la Direction des communications ont conçu, fabriqué et rénové 24 fonds de scène et stands d'exposition qui ont été utilisés lors de 66 foires, expositions et autres événements promotionnels. Parmi les réalisations principales, mentionnons la participation à l'Exposition provinciale de Québec, au Salon international de la machinerie agricole ainsi qu'à 5 expositions régionales.

Audiovisuel

La Direction des communications a réalisé 15 productions audiovisuelles pour 3 unités administratives, dont une collaboration à une série de 6 émissions qui seront présentées dans le réseau des commissions scolaires, accompagnées d'une trousse pédagogique. Elle a aussi réalisé 9 vidéoclips sur les entreprises lauréates de l'Ordre du mérite agricole; ils ont été présentés lors du Gala 1991.

La Direction a également assuré la couverture photographique de quelque 102 événements agricoles ou para-agricoles, développé près de 300 films noir et

blanc et imprimé 6 500 photographies dans son laboratoire. Quelque 200 autres travaux ont aussi été effectués. En outre, des laboratoires extérieurs ont effectué les travaux suivants : développement de 299 films en couleurs et à diapositives, reproduction de 13 500 diapositives et impression de 2 000 photographies en couleurs de différents formats.

La Direction a de plus prêté 450 documents audiovisuels à différentes clientèles externes et répondu à 225 demandes d'enregistrement d'émissions et de reproductions de vidéocassettes. Elle a enfin organisé 245 projections dans ses locaux de visionnement.

Publicité

La Direction des communications a conçu et réalisé des annonces publicitaires et effectué 63 placements dans les médias qui ont totalisé un déboursé de 132 500 $. Elle a aussi géré 60 placements publicitaires obligatoires, pour un déboursé total de 166 700 $.

Concours

La Direction des communications a organisé quatre concours visant à valoriser certains secteurs de l'agriculture :

- Villes, villages et campagnes fleuris du Québec, auquel ont participé 500 municipalités;
- Ordre du mérite agricole, auquel ont participé 125 exploitations agricoles;
- Artisanat textile, auquel ont participé 25 fédérations de Cercles de fermières et 4 groupes québécois du Québec Women's Institute;
- Lys d'Or, auquel ont participé 96 usines de transformation de produits laitiers.

Développement interne

La Direction s'est engagée dans le virage bureautique en intégrant son réseau local au réseau ministériel informatique géré par la Direction des ressources informationnelles.

Diverses actions ont aussi été prises afin d'améliorer la qualité de vie au travail de son personnel.

Programme 10
Développement des pêches et de l'aquiculture

Ce programme vise à stimuler le développement de l'industrie des pêches commerciales et de l'aquiculture. De nombreux services de même que de l'aide technique et financière sont ainsi offerts aux pêcheurs, aux aquiculteurs et aux transformateurs de produits halieutiques. De plus, des activités de recherche scientifique et technique sont menées afin d'améliorer l'exploitation des ressources halieutiques tandis que différentes actions structurantes sont entreprises afin d'augmenter le rendement économique du secteur des pêches et de développer l'aquiculture.

Éléments de programme	Budget ('000 $)	Dépenses ('000 $)
10.1 Planification, recherche et administration	6 200	5 708
10.2 Contribution à la pêche, l'aquiculture et la transformation	22 975	13 680
Total	**29 175**	**19 388**
Effectif régulier autorisé	**183**	

Élément 10.1
Planification, recherche et administration

Recherche scientifique et technique

Mandat

La Direction de la recherche scientifique et technique contribue à préparer l'adaptation future du secteur des pêches et de l'aquiculture commerciales par des interventions de support à l'aide technique et de recherche et développement qui tiennent compte du potentiel technologique et économique du Québec. Elle exerce son mandat à partir de 5 stations de recherche situées à Gaspé, Grande-Rivière, Cap-aux-Meules, Québec et La Tabatière.

Activités

Administration

La Direction a participé à la mise en oeuvre du Programme de coopération pour l'avenir des pêcheries (Programme CAP). Dans le cadre de ce Programme, ses rôles plus spécifiques sont de soutenir les usines existantes dans un objectif de rentabilisation et de favoriser la transformation des espèces complémentaires; elle sera de plus amenée à apporter son expertise pour l'amélioration et la diversification des productions existantes.

Elle est également engagée dans le Programme de recherche et de développement en partenariat. Lancé en 1991, ce Programme officialise une pratique de plus en plus répandue dans le domaine de la recherche et du développement — celle du partenariat. La Direction a d'ailleurs travaillé avec ses partenaires, dont le Centre spécialisé des pêches de Grande-Rivière,le Centre de recherche sur les aliments de Saint-Hyacinthe, l'Université Laval, l'Université du Québec à Rimouski et les Conseils consultatifs du Ministère. À cet effet, elle a participé à l'organisation de colloques et d'ateliers sur la mortalité massive des moules d'élevage aux Îles-de-la-Madeleine, sur la recherche et le développement durable, sur les biotechnologies aquatiques, sur la vulgarisation de la recherche en aquiculture d'eau douce et sur la classification des zones coquillières au Québec.

Elle a également participé au XVIIIe Congrès international du froid à Montréal et à l'Expo-Sciences régionale Bas Saint-Laurent-Gaspésie — Les Îles ainsi qu'à quelques missions scientifiques à l'étranger. Elle a enfin communiqué une centaine d'avis scientifiques et techniques à des organismes externes, et plus particulièrement au ministère des Pêches et des Océans du Canada, dans le cadre du programme Essais et Expérimentation.

Aquiculture

Une partie des travaux de la Direction a porté sur les moules. Elle a ainsi évalué la biomasse commercialisable des mytiliculteurs; elle a démontré que certains stocks de moules des Îles-de-la-Madeleine sont plus performants que d'autres; elle a mis sur pied un projet de recherche interprovincial dans le but de comprendre la phénomène de la mortalité estivale des moules.

Dans le cadre du Programme de recherche sur le pétoncle à des fins d'élevage et de repeuplement (REPERE), les premiers essais d'ensemencement de pétoncles géants ont été réalisés aux Îles. La Direction a par ailleurs offert un support technique et scientifique important à des promoteurs nord-côtiers dans le cadre de son programme en partenariat; elle a de plus supporté six nouveaux promoteurs d'omble chevalier en leur octroyant quelques milliers d'oeufs fertilisés exempts de maladie et en suivant la régie d'élevage avec ces entreprises.

Pendant qu'on observait des résultats encourageants en ce qui concerne la captage du pétoncle en milieu naturel, les travaux sur la stérilisation des ombles de fontaine d'élevage s'avéraient positifs. Les travaux de mise au point d'élevage d'écrevisses, en collaboration avec l'Université Laval et trois promoteurs, se sont par ailleurs poursuivis selon le calendrier prévu et la Direction a aussi mis au point une technique de stabulation du homard. On en est au stade expérimental.

Du côté des fermes aquicoles expérimentales, mentionnons que la construction de la ferme maricole de Grande-Rivière a été poursuivie : la construction de la prise d'eau de mer et de la station de pompage est terminée tandis que les aménagements intérieurs devraient être réalisés fin 1992 (un contrat a été octroyé à cet effet). La troisième phase, qui concerne les aménagements extérieurs, sera réalisée en 1993.

La Direction alimente actuellement le laboratoire aquicole du Centre spécialisé des pêches en eau de mer. Aux Îles, enfin, les problèmes de fonctionnement de la nurserie expérimentale de pétoncles ont été corrigés.

Transformation

La Direction a continué l'évaluation technique des contraintes reliées au conditionnement et à la commercialisation des moules en plus de contribuer à la tenue d'un atelier sur la présence du *listeria* dans les produits marins.

Les essais de mises au point de boëttes semi-usinées pour remplacer les poissons-appâts dans les pêches au casier et à la palangre sont terminés. Ils permettront d'économiser sur la quantité de poissons-appâts dans le cas de la pêche au homard.

Les projets d'utilisation des résidus comme aliments adaptés aux espèces aquicoles se sont intensifiés.

La Direction a de plus poursuivi, en collaboration avec le Centre de développement des aliments de Saint-Hyacinthe, un projet sur les techniques de fabrication de charcuterie à base de produits marins. Déjà développée en France, cette avenue s'avère prometteuse. La Direction a l'intention de publier les résultats des travaux menés au Québec.

La Direction a participé activement à la réalisation du colloque « Aquatech 1991 » tenu à Montréal et a conduit une mission en France dans le but d'évaluer les différentes biotechnologies marines. Ces activités s'inscrivent dans le cadre d'une réflexion sur la valorisation des produits marins par l'utilisation des technologies de pointe.

Elle a enfin à son actif plusieurs interventions auprès des entreprises, notamment au chapitre du soutien et du suivi technique. Son personnel a ainsi effectué une dizaine de diagnostics en entreprise et contribué à la structuration d'une dizaine de projets; les services analytiques ont pour leur part été mis à contribution dans une quinzaine de projets extérieurs à la Direction. Cette dernière a de plus participé au développement d'un produit qui a été introduit sur le marché, collaboré à l'implantation d'un procédé de traitement de résidus, répondu à près de 200 demandes d'information et produit une cinquantaine d'avis sectoriels.

Pêches

La Direction a concentré ses activités dans trois dossiers d'espèces sous-exploitées : le crabe commun, l'oursin et les algues. Elle a également collaboré à la production de fiches techniques pour les espèces marines exploitées et sous-exploitées ainsi que pour les espèces d'eau douce.

Analyses et politiques

Mandat

Le Service des analyses et politiques coordonne la politique québécoise de développement des pêches commerciales en eaux salées et en eaux douces. Il conseille le Ministre et le milieu maritime en plus d'entretenir un processus de négociation avec le ministère des Pêches et des Océans du Canada et les provinces de l'Atlantique. Enfin, il représente le Québec au sein de divers comités.

Activités

Le Service a oeuvré principalement dans deux champs d'activité : l'élaboration des politiques et des programmes; les relations intergouvernementales.

Il a ainsi élaboré, de concert avec les autres unités du Sous-ministériat, les orientations du gouvernement du Québec dans le secteur des pêches et de l'aquiculture commerciales pour la période 1991-1995. Ces orientations, qui ont été adoptées en mai 1991, concernent les grands axes suivants :

- l'exploitation rationnelle des ressources;
- la production aquicole (consolidation et renforcement);
- l'accroissement de la rentabilité du secteur de la transformation;
- la valorisation de la qualité à tous les niveaux;
- la mise en commun des efforts de commercialisation;
- les relations intergouvernementales.

Pour favoriser l'atteinte de ces objectifs, le Service a proposé, toujours de concert avec les autres unités administratives du Sous-ministériat, de nouvelles

mesures pour la mise en oeuvre du Programme de coopération pour l'avenir des pêcheries (CAP). En août 1991, 16 mesures d'aide étaient ainsi adoptées et elles privilégiaient six volets :

- le repositionnement du Québec dans les pêches atlantiques;
- la restructuration et la rentabilisation des usines de transformation;
- la diversification des entreprises de transformation;
- la restructuration et la rentabilisation des entreprises aquicoles;
- les interventions stratégiques auprès des associations et organisations représentatives de l'industrie;
- le développement de la commercialisation.

Les autres interventions du Service se rapportent aux relations intergouvernementales et aux sujets qui en sont les enjeux. Ainsi, en matière de gestion de la ressource halieutique, le Service a assuré activement la défense et la promotion des intérêts de l'industrie québécoise devant le gouvernement fédéral et les autres provinces, notamment dans les dossiers des poissons de fond et des crustacés, du positionnement du Québec dans les pêches de l'Est canadien et dans celui de la pêche d'hiver à l'entrée du Golfe.

Le Service a en outre participé à l'élaboration du plan de pêche en eaux douces, qui implique le M.A.P.A.Q. et le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche et collaboré, avec ce même Ministère, au projet de modification du zonage aquicole. Il a de plus participé à l'analyse de la situation de la salmoniculture.

Dans le cadre de rencontres bilatérales avec le Nouveau-Brunswick, le Service a proposé une entente de collaboration qui a été acceptée. Cette entente couvre notamment les champs suivants : la formation et l'enseignement, la recherche et le développement et la gestion des ressources. Dans ce dernier champs, les deux provinces s'entendent, entre autres, sur l'arrêt de la pêche d'hiver à l'entrée du Golfe; les pêcheurs de tout le Golfe du Saint-Laurent ont formé de leur côté la Coalition pour l'arrêt de la pêche d'hiver.

Services administratifs

Mandat

La Direction des services administratifs fournit aux autres unités administratives du sous-ministériat des pêches et de l'aquiculture commerciales les services de soutien et de conseil en matière de gestion des ressources humaines, financières et matérielles ainsi qu'en communication et en documentation. Elle assure la liaison entre les unités administratives en territoire maritime et les services centraux du Ministère, à Québec.

Activités

En gestion des ressources humaines, l'année 1991-1992 a été caractérisée par la dotation de 14 postes suite à la conversion de 19 postes occasionnels en postes réguliers. La Direction a également fourni le support-conseil pour la mise en place du plan d'organisation administrative inférieure à la Direction du développement et des activités régionales ainsi qu'au Service de l'aquiculture de la Direction de la recherche scientifique et technique. Elle a enfin élaboré un plan d'amélioration de la qualité des services à la clientèle externe avec le Bureau régional de la Gaspésie.

En gestion des ressources financières et matérielles, la Direction s'est acquittée des mandats suivants : la décentralisation et le suivi du traitement régulier dans chaque unité administrative, l'informatisation des inventaires des biens meubles et le suivi de la flotte de véhicules automobiles.

En ce qui concerne les communications, le Service a coordonné la publication du journal « AQUIPECHE », publié les six numéros du journal interne « l'Écoutille », a fourni son support à l'organisation de cinq conférences de presse et produit un recueil de tous les programmes d'aide touchant le secteur des pêches et de l'aquiculture commerciales.

Élément 10.2
Contribution à la pêche, l'aquiculture et la transformation

Développement et activités régionales

Mandat

Le mandat de la Direction du développement et des activités régionales est axé pour l'essentiel sur les services aux pêcheurs et aux usines de transformation. Elle administre ainsi les divers programmes de prêts et de subventions du Ministère dans le secteur des pêches et de l'aquiculture, fournit le support technique aux pêcheurs pour la construction et la réparation des bateaux de pêche, gère les installations d'appui mises à la disposition de l'industrie des pêches et réalise des activités de contrôle législatif et réglementaire dans ce secteur.

La Direction maintient des bureaux régionaux à Gaspé, Cap-aux-Meules, Sept-Îles, Blanc-Sablon et Québec.

Activités

Prêts, subventions et permis

L'ensemble des stimulants financiers versés à la clientèle atteint 12 100 000 $.

Projet bioalimentaire

Dans le cadre de son projet bioalimentaire, le Ministère, à la suite de la baisse draconienne des prix du poisson payés au débarquement, a poursuivi le Programme d'allègement temporaire pour les pêcheurs de poisson de fond.

Le programme d'aide financière à la construction de bateaux de pêche de 12,17 mètres a nécessité des déboursés de 3 500 000 $ sous forme de prise en charge d'intérêts et de rabais d'intérêts. Aucune construction de bateau n'a été mise en chantier.

En aquiculture, 10 nouveaux projets ont été acceptés dans le cadre de son Programme d'aide au développement de la production aquicole. Pour ces projets visant principalement l'étude du potentiel hydrique, le démarrage de nouvelles unités d'élevage et l'expansion d'entreprises existantes, l'aide financière totale s'élève à 529 000 $.

Le Ministère a de plus accordé un prêt de 1 200 000 $ à l'entreprise Baie-des-Chaleurs Aquaculture inc. qui connaît de graves difficultés techniques et financières; l'entreprise a reçu jusqu'à maintenant une première tranche de 400 000 $. Une autre entreprise gaspésienne d'élevage du saumon, Saukeb inc., a obtenu du Ministère une garantie de prêt pouvant atteindre un maximum de 187 000 $. Le Ministère a enfin accordé une subvention de 150 000 $ à Pec-Nord enr. pour la réalisation d'un projet pilote visant à confirmer le potentiel économique de la technique d'élevage du pétoncle géant par ensemencement en Basse Côte-Nord.

Transformation

Dans le cadre du programme « Innovactions », l'aide financière du Ministère pour le secteur de la transformation des produits marins atteint 1 307 900 $. De ce montant, 437 000 $ ont été versés sous forme de subventions à trois projets qui auront permis de mettre en place les immobilisations nécessaires à la transformation d'espèces complémentaires ou de produits à plus forte valeur ajoutée. Ce sont trois projets « à fort impact sectoriel ».

Parmi les autres entreprises ayant bénéficié de l'aide du Ministère, on compte Madelipêche inc. En raison des difficultés qu'elle a dû affronter en 1991, une garantie d'emprunt au montant de 1 000 000 $ a été reconduite; sous respect de certaines conditions, un plan de restructuration financière sera mis en application en 1992 afin d'assurer la viabilité de l'entreprise. Quant à Crustacés des Îles inc., elle est devenue en 1991 propriété de Pêcherie Norpro Ltée et cette transaction d'affaires coûtera au Ministère 900 000 $, dont 750 000 $ ont été déboursés. Cette transaction aura toutefois un impact positif pour les pêcheurs semi-hauturiers car elle signifie le retour de la transformation des débarquements locaux et le maintien des emplois à Havre-Aubert.

Québec-Nordique

L'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement des pêches s'est terminée le 31 mars 1991; aucun nouveau projet n'a donc été accepté en 1991-1992. Les soldes des subventions peuvent cependant être versés jusqu'au 31 mars 1993 et à ce titre, la Direction versera aux organismes nordiques 145 600 $ en 1991-1992.

Programme de coopération pour l'avenir des pêches

Annoncé en mai 1990, ce Programme (CAP) consiste en un plan d'intervention gouvernemental visant à rentabiliser le secteur des pêcheries au Québec tout en protégeant et en créant des emplois durables. Il s'échelonne sur 5 ans et prévoit l'injection de 50 000 000 $ venant s'ajouter au budget régulier du Ministère.

Un programme de soutien temporaire pour les pêcheurs de poisson de fond et pélagiques a été reconduit : une aide totale de 819 400 $ sera versée à 350 pêcheurs.

Par ailleurs, toujours dans le cadre du CAP, le Ministère a versé 626 000 $ à 60 pêcheurs pour la pêche d'espèces complémentaires et la transformation de bateaux pour la pêche à la seine bourse.

Enfin, dans le cadre d'un programme d'aide destiné spécifiquement aux pêcheurs semi-hauturiers de la Basse Côte-Nord, une aide totale de 246 000 $ a été versée à 4 pêcheurs afin de leur permettre d'acquérir ou de louer des bateaux de pêche.

Aquiculture

Les éleveurs de moules ayant connu de graves difficultés financières en 1991-1992, les interventions menées dans le cadre du CAP se sont concentrées sur leurs entreprises. Deux entreprises mytilicoles, situées en Gaspésie et aux Îes-de-la-Madeleine, se sont ainsi partagées une aide financière totale de 386 500 $.

Transformation

Dans le cadre du CAP, la majorité des interventions du Ministère ont consisté en des études visant la restructuration des entreprises. Six études de redressement ont été réalisées et deux projets de regroupement ont été autorisés. Ces intervenitons ont nécessité des déboursés de 202 800 $.

Programmes de prêts et de subventions

Les garanties de prêts consentis pour l'achat de bateaux usagés, les réparations, l'acquisition d'équi-

pements, le refinancement et les consolidations de dettes ont atteint 11 200 000 $ pour 62 bénéficiaires. Les subventions sous forme de rabais d'intérêts consenties pour ces projets totalisent 2 800 000 $.

Le Programme d'aide à la flotte de pêche côtière a permis d'aider 366 bénéficiaires avec des déboursés de 590 000 $ pour la construction de bateaux de 6,0 à 12,7 mètres, l'achat d'équipements de pêche et l'acquisition de moteurs marins.

Dans le cadre du Programme d'aide pour les Associations de pêcheurs, d'aquiculteurs et de transformateurs de poisson, un montant total de 400 000 $ a été accordé à 9 organismes pour le fonctionnement de leur secrétariat permanent.

Enfin, le Ministère a octroyé à 6 entreprises des garanties de prêts totalisant 3 400 000 $ et a accordé une aide de 946 000 $ (sous forme de prêt et de subvention) qui aura permis la réalisation du projet de regroupement de Fruits de mer Impérial et de Cuisimer, en Gaspésie.

Émission des permis

La Direction est responsable de l'émission des permis de pêche commerciale pour les espèces anadromes, catadromes et d'eaux douces. Quelque 1 772 permis ont été émis en 1991-1992.

Quant aux permis d'aquiculture émis en 1991-1992, leur nombre s'est maintenu sensiblement au même niveau que l'année dernière, soit 184.

Plan conjoint

Un plan conjoint pour les pêcheurs de homard est entré en vigueur aux Îles-de-la-Madeleine, conformément aux dispositions de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche.

Aide technique aux pêcheurs, aquiculteurs et transformateurs

Les principales actions du Service d'aide technique ont porté sur l'évaluation de plusieurs bateaux de pêche usagés dans le but de consentir des prêts aux pêcheurs. Le Service a également prodigué des conseils aux pêcheurs quant à l'entretien et à la réparation de leurs bateaux de pêche. Quelques techniciens ont de plus reçu une formation.

Gestion des équipements

Le processus de privatisation des installations d'appui aux pêcheurs et aux industriels de la pêche est à toutes fins utiles terminé. Le Ministère ne détient plus que les Centres de service de Blanc-Sablon et de La Tabatière, pour lesquels des discussions sont en cours avec l'Association des pêcheurs de la Basse Côte-Nord. Il poursuit par ailleurs ses efforts de privatisation des parcs industriels de Rivière-au-Renard, Cap-aux-Meules, Grande-Rivière et Paspébiac auprès des municipalités concernées.

Le Centre de recherche maricole de Grande-Rivière est en construction et un montant de 795 400 $ a été déboursé en 1991-1992; le coût total du projet est présentement évalué à 4 000 000 $. Le projet devrait se terminer en 1993.

	Nombre de bénéficiaires	Montant ('000 $)
Recherche scientifique et technique		
— Subventions de recherche	5	73,4
Service des activités régionales		
— Aide financière pour les bateaux de pêche de plus de 12,17 m	184	3 495,6
— Aide financière à la flotte de pêche côtière	403	743,6
— Développement de la production aquicole destinée à la consommation	10	381,9
— Subventions à des associations	7	298,8
Développement industriel		
— Rationalisation du secteur de la transformation des produits marins et commercialisation des produits bioaquatiques	15	1 125,5
Programme CAP « Coopération pour l'avenir des pêcheries »	—	6 019,0

Partie III
Soutien interne

Affaires juridiques

La Direction des affaires juridiques relève de la Direction générale des affaires juridiques du ministère de la Justice dont la mission est d'exercer le rôle de jurisconsulte du gouvernement.

Mandat général

Ainsi, la Direction a pour mandat de définir et de satisfaire tous les besoins juridiques du Ministère en vue d'assurer la légalité de son action. À cette fin, elle élabore les projets de loi et de règlement, formule les opinions juridiques sur toutes les questions de droit qui le concerne, rédige les actes juridiques et dirige ou coordonne la demande ou la défense dans tous les litiges impliquant le Ministère. Également, cette Direction est responsable du traitement des plaintes pénales soumises aux tribunaux pour contravention aux législations et réglementations du Ministère impliquant plus spécifiquement l'inspection du secteur alimentaire en vertu de la Loi sur les produits agricoles, les produits marins et les aliments.

Pour remplir ce mandat, la Direction est maintenant composée de 9 juristes, d'une technicienne en droit, d'un agent de bureau et de 5 agentes de secrétariat.

Direction de la comptabilité

Mandat général

L'article 13 de la Loi sur l'administration financière (L.R.Q., chap. A-6) stipule que le Contrôleur des finances doit tenir la comptabilité du gouvernement. Pour ce faire, il est spécifié à l'article 17 que le Contrôleur a la responsabilité de fournir aux ministères du gouvernement les services de comptabilité requis.

La Direction de la comptabilité agit donc à titre de représentante du Contrôleur des finances et assume les responsabilités qui sont dévolues à celui-ci par la Loi sur l'administration financière :

— Tenir des registres comptables, s'assurer de la qualité du contenu de chacun des états financiers, (actifs, passifs, revenus, dépenses, engagements budgétaires et financiers, crédits, recettes et déboursés), et fournir de l'information au ministère des Finances, au Conseil du trésor, au ministère et organismes-clients, aux autres gouvernements ainsi qu'au public en général.

— Contrôler la régularité et la conformité des engagements, des dépenses et des déboursés en fonction de la législation, de la réglementation, des directives en vigueur ainsi que des procédures du ministère et des organismes-clients en vue d'assurer le Gouvernement de la régularité et de la conformité des paiements de deniers publics.

— Contrôler la régularité et la conformité des revenus et des recettes en fonction de la législation, de la réglementation, des directives en vigueur ainsi que des procédures du ministère et des organismes-clients en vue d'assurer le Gouvernement de la régularité et de la conformité des encaissements de deniers publics.

— Assurer la responsabilité du contrôle de la protection des ressources matérielles et financières ainsi que de l'intégrité et de l'intégralité des informations financières.

— Agir comme conseiller auprès des organismes centraux lors de l'élaboration des règlements, directives et politiques à incidence financière, et fournir la rétroaction appropriée sur leur application.

— Dispenser de la formation et diffuser de l'information au ministère et aux organismes-clients en matière de comptabilité et contrôle.

— Dispenser de la formation et diffuser de l'information au ministère et aux organismes-clients en matière de comptabilité et contrôle.

Soucieuse de la qualité des services qu'elle donne à sa clientèle, la Direction fournit au Ministère une expertise en matière de comptabilité, de contrôle et de systèmes.

Rappelons qu'en plus du Ministère, la Direction tient également la comptabilité de la Régie des marchés agricoles et alimentaires, de la Régie des assurances agricoles, de l'Office du crédit agricole, de la Commission de la protection du territoire agricole, du Tribunal d'appel en matière de protection du territoire agricole et de la Commission des courses du Québec.

Partie IV
Lois administrées

Lois administrées par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (c. M-14)

Loi sur les abeilles (c. A-1)

Loi sur les abus préjudiciables à l'agriculture (c. A-2, section IV)

Loi sur les cercles agricoles (c. C-9)

Loi sur les cités et villes (c. C-19, article 29.2)

Code municipal (c. C-27.1, article 717)

Loi sur le commerce du pain (c. C-32)

Loi sur la commercialisation des produits marins (c. C-32.1)

Loi sur la communauté urbaine de Montréal (c. C-37.2, articles 153.2 et 153.6)

Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (c. C-61.1, articles 51 et 66)

Loi sur le crédit aux pêcheries maritimes (c. C-76)

Loi sur l'École de laiterie et les écoles moyennes d'agriculture (c. E-1)

Loi sur le mérite agricole (c. M-10)

Loi sur le mérite de la restauration (c. M-10.1)

Loi sur le mérite du pêcheur (c. M-10.2)

Loi sur les pêcheries et l'aquaculture commerciales (c. P-9.01)

Loi sur la prévention des maladies de la pomme de terre (c. P-23.1)

Loi sur les produits agricoles, les produits marins et les aliments (c. P-29)

Loi sur les produits laitiers et leurs succédanés (c. P-30) (en partie)

Loi sur la protection des animaux pur sang (c. P-36)

Loi sur la protection des plantes (c. P-39)

Loi sur la protection sanitaire des animaux (c. P-42)

Loi sur les sociétés agricoles et laitières (c. S-23)

Loi sur les sociétés d'agriculture (c. S-25)

Loi sur les sociétés d'horticulture (c. S-27)

Loi sur les sociétés de fabrication de beurre et de fromage (c. S-29)

Loi sur les syndicats d'élevage (c. S-39)

Loi sur les terres agricoles du domaine public (c. T-7.1)

Loi sur les terres du domaine public (c. T-8.1, articles 7 et 19)

Loi sur la transformation des produits marins (c. T-11.01)

Loi assurant la reprise des activités de Madelipêche Inc. (1983, c. 6)

Charte de la ville de Québec (1929, c.95, articles 336 e. et 336.i)

Charte de la ville de Sherbrooke (1974, c.101, articles 8 c. et 8 g.)

Charte de la ville de Trois-Rivières (1915, c. 90, articles 41 c. et 41 g.)

Lois administrées par l'Office du crédit agricole du Québec

Loi sur l'assurance-prêts agricoles et forestiers (c. A-29.1)

Loi sur le crédit forestier (L.R.Q.,C. C-78)

Loi sur le crédit forestier par les institutions privées (c. C-78.1)

Loi sur le financement agricole (L.R.Q., c. F-1.2

Loi administrée par la Commission des courses du Québec

Loi sur les courses (L.R.Q., c. C-72.1)

Lois administrées par la Commission de protection du territoire agricole du Québec

Loi sur la protection du territoire agricole (c. P-41.1)

Loi sur l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents (c. A-4.1)

Lois administrées par la Raffinerie de sucre du Québec

Loi sur la Raffinerie de sucre du Québec (c. R-0.1)

Loi sur la vente de la Raffinerie de sucre du Québec (1986, c. 60)

Lois administrées par la Régie des assurances agricoles du Québec

Loi sur l'assurance-récolte (c. A-30)

Loi sur l'assurance-stabilisation des revenus agricoles (c. A-31)

Lois administrées par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

Loi sur les grains (c. G-1.1)

Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (1990, c. 13) (c. M-35.1)

Loi sur le prix du bois à pâte vendu par des agriculteurs (c. P-25, article 3)

Loi sur les producteurs agricoles (c. P-28)

Loi sur les produits laitiers et leurs succédanés (c. P-30) (en partie)

Loi administrée par la Société québécoise d'initiatives agro-alimentaires (S.O.Q.U.I.A.)

Loi sur la Société québécoise d'initiatives agro-alimentaires (c. S-21)

Loi administrée par l'Office de planification et de développement du Québec

Loi sur l'Office de planification et de développement du Québec (c. O-3)

Annexe

Liste des directions régionales du M.A.P.A.Q.

Région 1
Bas-Saint-Laurent — Gaspésie —
Îles-de-la-Madeleine
337, rue Moreault
Rimouski (Québec)
G5L 1P4
Tél.: (418) 722-3615, téléc.: (418) 722-3967

Région 2
Québec
8032, avenue des Églises
Charny (Québec)
G6X 1X7
Tél. : (418) 832-2977, téléc. : (418) 832-6820

Région 3
Beauce-Appalaches
1115, avenue du Palais
Saint-Joseph (Québec)
GOS 2VO
Tél. : (418) 397-6825, téléc. : (418) 397-6345

Région 4
Bois-Francs
460, boulevard Louis-Fréchette
Nicolet (Québec)
J0G 1E0
Tél. : (819) 293-8501, téléc. : (819) 293-8446

Région 5
Estrie
4260, boulevard Bourque
Rock Forest (Québec)
J1N 2A5
Tél. : (819) 820-3383, téléc. : (819) 820-3942

Région 6
Richelieu — Saint-Hyacinthe
3230, rue Sicotte, C.P. 40
Saint-Hyacinthe (Québec)
J2S 7B2
Tél. : (514) 773-3924, téléc. : (514) 773-8396

Région 7
Sud-Ouest de Montréal
214, rue Principale
Châteauguay (Québec)
J6J 3H2
Tél. : (514) 692-8288, téléc. : (514) 692-3384

Région 8
Outaouais — Laurentides
390, rue Principale
Buckingham (Québec)
J8L 2G7
Tél. : (819) 986-8541, téléc. :(819) 986-9299

Région 9
Abitibi-Témiscamingue
180, boulevard Rideau, local 2.01
Rouyn-Noranda (Québec)
J9X 1N9
Tél.: (819) 764-3287, téléc.: (819) 764-5359

Région 10
Nord de Montréal
867, boulevard l'Ange-Gardien, C.P. 3396
L'Assomption (Québec)
J0K 1G0
Tél. : (514) 589-5781, téléc. : (514) 589-7812

Région 11
Mauricie
91, boulevard Saint-Louis
Saint-Louis-de-France (Québec)
G8T 1E5
Tél. : (819) 371-6764, téléc. : (819) 371-6976

Région 12
Saguenay — Lac-Saint-Jean — Côte-Nord
801, chemin Pont de Taché Nord
Alma (Québec)
G8B 5W2
Tél. : (418) 662-6486, téléc. : (418) 668-8694

Liste des bureaux régionaux des pêches et de l'aquiculture commerciales

Édifice des pêches
96, montée Sandy Beach, C.P. 1070
Gaspé (Québec)
G0C 1R0
Tél. : (418) 368-2642, téléc. : (418) 368-1275

Bureau régional des Îles
125, chemin du Parc
C.P. 338
Cap-aux-Meules
Îles-de-la-Madeleine (Québec)
G0B 1B0
Tél. : (418) 986-2098, téléc. : (418) 986-4421

Bureau régional de la Gaspésie
96, montée Sandy Beach, C.P. 1070
Gaspé (Québec)
G0C 1R0
Tél. : (418) 368-2642, téléc. : (418) 368-1275

Bureau régional de la Basse-Côte-Nord
C.P. 219
Lourdes-de-Blanc-Sablon (Québec)
G0G 1W0
Tél. : (418) 461-2221, téléc. : (418) 461-2922

Bureau régional de l'Estuaire et des eaux intérieures
200-A, chemin Sainte-Foy, 1er étage
Québec (Québec)
G1R 4X6
Tél. : (418) 643-5440, téléc. : (418) 643-8344

Bureau régional Haute et Moyenne-Côte-Nord
818, boulevard Laure, 1er étage
Sept-Îles (Québec)
G4R 1X9
Tél. : (418) 962-5521, téléc. : (418) 962-0744

Édifice Le Deux Cent
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
200-A, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec)
G1R 4X6
Tél. : (418) 643-2673, téléc. : (418) 643-8344

À Montréal
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
201, rue Crémazie Est
Montréal (Québec)
H2M 1L4
Tél. : (514) 873-4162, Téléc. : (514) 873-2364

Imprime sur papier
contenant 50% de fibres recyclees
dont 5% desencrees

ISBN 2-551-15185-6

90000

9 782551 151851

Gouvernement du Québec
Ministere de l'Agriculture
des Pecheries et de l'Alimentation

4,00 $